

Aménagement foncier

Code wallon de l'Agriculture

AF 5070
Rouvroy
D.272, al.2, 2°

ROUVROY

Province de Luxembourg

Commune de Rouvroy

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET MESURES D'AMENAGEMENT RURAL – D.272, al.2, 2°

PROJET DE PROGRAMME D'AMENAGEMENT FONCIER

Dressé par le **Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement**

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL

Service extérieur de LIBRAMONT

Vu pour accord en date du 24.07.2018 par le Directeur, M. THIRION

Approuvé et arrêté par le comité (D.273), en séance du 26.07.2018

PROGRAMME D'AMENAGEMENT FONCIER

Arrêté par le comité (D.276),
le 09.08.2019

Pour le Comité,

La Secrétaire,
G. SIMON

Le Président,
V. GODEAUX

**Approuvé par le Gouvernement Wallon (D.276/1)
en date du**



Comité d'Aménagement foncier ROUVROY

Secrétariat :

Rue des Genêts, 2 - B-6800 LIBRAMONT – Tel : 061/22.10.10

Mél : info.daforouvroy.dgo3@spw.wallonie.be

Préambule

Ce document constitue la description des travaux et mesures d'aménagement rural de l'aménagement foncier de Rouvroy.

Le présent rapport décrit les origines de l'aménagement foncier, son élaboration, les aménagements proposés ainsi que les mesures de suivi.

Il est accompagné du **classeur intitulé "Aménagement foncier de Rouvroy-Fiches aménagements"**. Ce classeur décrit de manière précise et localisée l'ensemble des aménagements linéaires et surfaciques prévus.

Les objectifs et les priorités de l'opération d'aménagement foncier sont les suivants, en matière de

▪ **Agriculture**

- >Améliorer les conditions de productions agricoles
- >Mettre en valeur le travail des agriculteurs

▪ **Biodiversité**

- >Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel

▪ **Eau/érosion**

- >Préserver les sols agricoles et la qualité de l'eau

▪ **Mobilité**

- >Favoriser la mobilité douce
- >Limiter les conflits d'usage

▪ **Paysage**

- >Protéger et gérer le paysage

▪ **Développement territorial**

- >Mettre en œuvre les planifications régionale et locale

Pour plus d'informations, le lecteur est invité à se reporter aux documents suivants :

- le classeur intitulé "Aménagement foncier de Rouvroy-Fiches aménagements"

Sommaire

1	INTRODUCTION	5
2	AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE DE LA ZONE HARNONCOURT-LAMORTEAU-TORGNY	7
2.1	<i>HISTORIQUE</i>	7
2.1.1	<i>A l'origine : une demande agricole</i>	7
2.1.2	<i>Un projet pour le futur : le plan de paysage</i>	7
2.2	<i>L'AMENAGEMENT FONCIER : OUTIL D'AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE RURAL</i>	10
2.2.1	<i>Principe général</i>	10
2.2.2	<i>Les structures actrices de l'aménagement foncier</i>	11
2.2.3	<i>Les principales étapes d'un aménagement foncier</i>	12
3	PROGRAMMATION DES AMENAGEMENTS	13
3.1	<i>UN DIAGNOSTIC PARTAGE ETABLI DANS LE CADRE DU PLAN DE PAYSAGE</i>	13
3.1.1	<i>Les éléments de diagnostic du paysage</i>	13
3.1.2	<i>Les éléments issus de la pratique du site</i>	13
3.1.3	<i>Les éléments de biodiversité du territoire</i>	14
3.1.4	<i>Les enjeux d'aménagement</i>	15
3.2	<i>ELEMENTS METHODOLOGIQUES</i>	16
3.2.1	<i>La définition du périmètre</i>	16
3.2.2	<i>Structuration de la programmation des travaux</i>	17
3.3	<i>OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT FONCIER</i>	18
3.3.1	<i>Agriculture</i>	21
3.3.2	<i>Biodiversité</i>	23
3.3.3	<i>Eau/érosion</i>	26
3.3.4	<i>Mobilité</i>	29
3.3.5	<i>Paysage</i>	31
3.3.6	<i>Développement territorial</i>	32
3.4	<i>PLAN DE SYNTHESE DES AMENAGEMENTS</i>	33
3.5	<i>QUANTIFICATION DES AMENAGEMENTS</i>	35
4	AMENAGEMENTS PROJETES	36
4.1	<i>MODE D'EMPLOI</i>	36
4.1.1	<i>L'unité d'aménagement</i>	36
4.1.2	<i>L'unité paysagère</i>	37
4.1.3	<i>Contenu d'une fiche projet d'aménagement</i>	39
4.2	<i>LES FICHES-PROJETS AMÉNAGEMENTS</i>	43
4.3	<i>RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS</i>	46
4.4	<i>SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS</i>	55
4.5	<i>MAITRISE FONCIÈRE ET ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS</i>	58
4.6	<i>BUDGET ESTIMATIF GLOBAL</i>	60
4.7	<i>CALENDRIERS PRÉVISIONNELS</i>	61
4.7.1	<i>Calendrier prévisionnel de l'aménagement foncier</i>	61
4.7.2	<i>Calendrier prévisionnel des travaux</i>	62
5	PRINCIPALES MESURES DE SUIVI DES INCIDENCES	63
5.1	<i>SUIVI DURANT LE DEROULEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER</i>	63

5.1.1	<i>Suivi durant les travaux</i>	63
5.2	SUIVI POST-OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER.....	64
5.2.1	<i>Convention de gestion et d'entretien des aménagements subsidiés</i>	64
5.2.2	<i>Evaluation ex-post</i>	64
5.2.3	<i>Tableau de bord de l'aménagement foncier</i>	65
6	BIBLIOGRAPHIE	77
7	ABREVIATIONS	79
8	LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	80
9	ANNEXES	81
9.1	DECISION DE PROCEDER A UN AMENAGEMENT FONCIER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROUVROY.....	81
9.2	CONTRIBUTION DES AMENAGEMENTS AUX OBJECTIFS DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX.....	82

1 Introduction

Les zones agricoles situées entre Harnoncourt, Lamorteau et Torgny (commune de Rouvroy) font l'objet d'usages et d'attentes multiples. Afin de préserver ce territoire de haute valeur patrimoniale, la Commune de Rouvroy a souhaité planifier un aménagement équilibré de cette partie du territoire communal.

A cette fin, un plan de paysage conduit entre 2014 et 2015 a permis d'identifier les enjeux agricoles, naturels, culturels et touristiques inhérents à cette zone et de proposer un projet d'aménagement intégré.

La procédure d'aménagement foncier a été retenue pour concrétiser ce projet.

Le Conseil Communal de Rouvroy en date du 19/05/2015 a sollicité le Gouvernement Wallon pour mettre en œuvre le projet d'aménagement foncier.

Le Gouvernement wallon a décidé, le 01 octobre 2015, de procéder à un aménagement foncier sur le territoire de la commune de Rouvroy (cf. décision en annexe 1).

Conformément à l'article D.272-2 du Code wallon de l'Agriculture, ce document présente les aménagements prévus dans le cadre de l'aménagement foncier **sous réserve de la maîtrise foncière correspondante**.

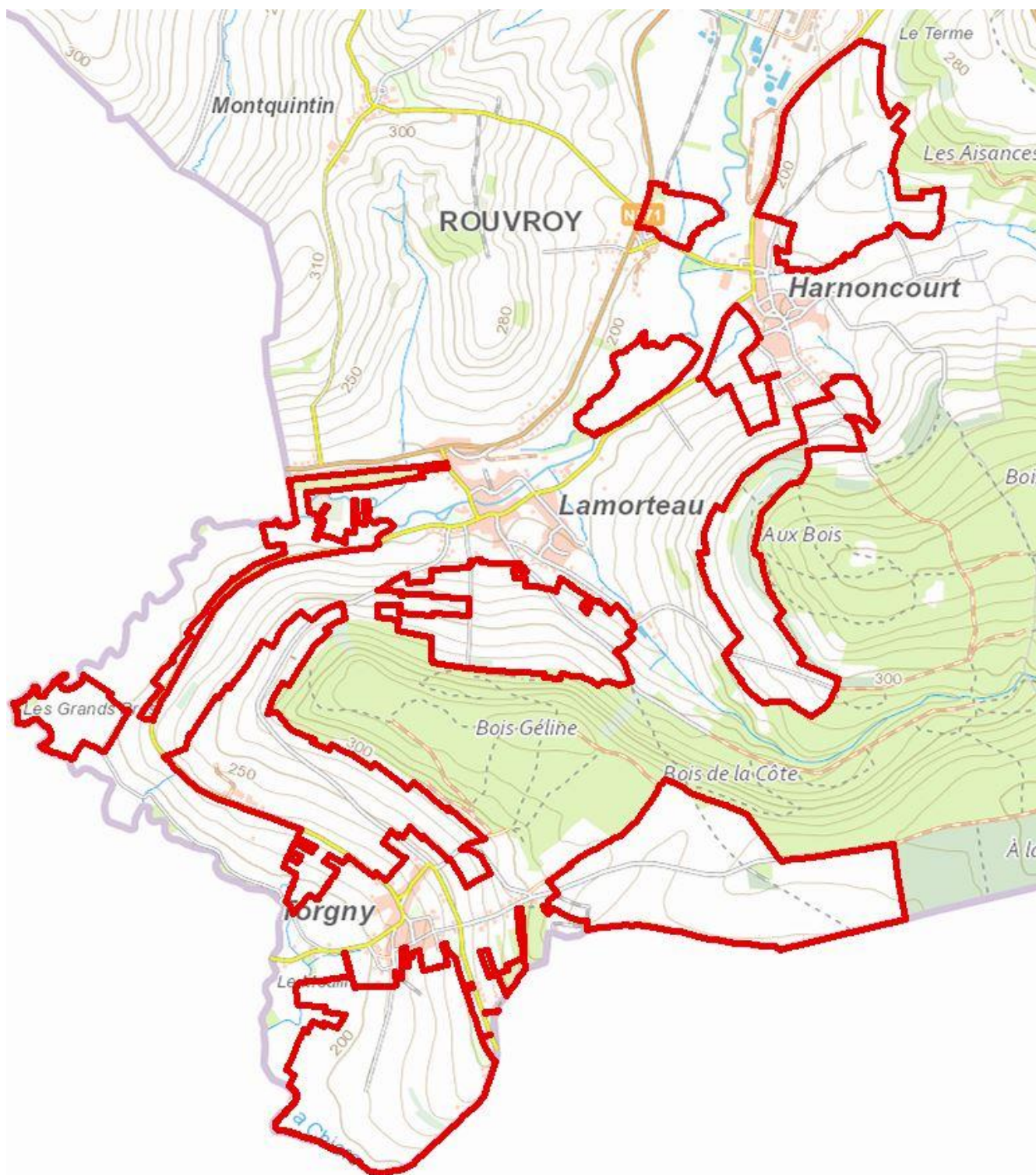
Les zones Natura 2000 ont été exclues du projet de périmètre d'aménagement foncier afin de permettre la finalisation de l'arrêté de désignation.

Suite aux avis institutionnels et aux remarques émises durant l'enquête publique, Le Comité d'aménagement a modifié le projet de périmètre d'aménagement foncier (cf. déclaration environnementale). Le périmètre ainsi modifié a été adopté par le comité d'aménagement foncier le 09/08/2019.

Tableau et figure 1 - Caractéristiques du périmètre d'aménagement foncier

Surface du projet de périmètre d'aménagement foncier	448 ha
Nombre de parcelles cadastrales	1 203
Nombre de propriétaires concernés	273
Nombre d'exploitants concernés	Environ 23

Tableau et figure 2 - Périmètre d'aménagement foncier



2 Aménagement de l'espace agricole de la zone Harnoncourt-Lamorteau-Torgny

2.1 Historique

2.1.1 A l'origine : une demande agricole

Dans le courant des années 90, une demande de remembrement émanant d'agriculteurs a été déposée. Le Gouvernement wallon y a répondu par sa décision du 11 mai 1998, autorisant le lancement d'une enquête sur l'utilité du remembrement des biens ruraux.

Un premier plan d'évaluation des sites a été réalisé à cette occasion en 2000¹. Le plan d'évaluation des sites avait pour objectifs d'identifier les éléments naturels d'intérêt agronomique, biologique et paysager et de proposer des mesures de gestion dans le cadre du remembrement.

La demande a été renouvelée en 2008 avec l'appui de la Commune de Rouvroy. Un projet d'étude d'incidence environnementale a été lancé en 2011. Durant cette étude, il est apparu qu'il était nécessaire de concilier les différents usages et projets concernant l'espace agricole compris entre Harnoncourt, Lamorteau et Torgny.

En mars 2014, le Code wallon de l'Agriculture a profondément réformé le remembrement agricole. Sa dénomination a été changée en aménagement foncier. Les objectifs de l'aménagement foncier intègrent désormais une vision globale de l'espace rural et agricole en phase avec les attentes sociétales actuelles. Ainsi les objectifs agricoles sont complétés par des objectifs en matière de biodiversité, de lutte contre l'érosion et les inondations ainsi que d'aménagement rural (par exemple mobilité douce et tourisme).

Au vu de ces différents éléments, la Direction de l'Aménagement Foncier Rural (DAFOR) du Service Public de Wallonie a donc proposé la réalisation d'un plan de paysage.

2.1.2 Un projet pour le futur : le plan de paysage

Au cours de la période 2014/2015, un **plan de paysage** a été élaboré.

Le plan de paysage est une *"étude paysagère menée sur un territoire offrant une cohérence en matière de paysage et d'enjeux de développement dont le but est d'établir un **projet global** (le projet de paysage) mobilisant des acteurs multiples²".*

¹ "Remembrement de Lamorteau – Plan d'évaluation des sites", D. THOEN & F. GUYON, Faculté Universitaire Luxembourgeoise, Arlon, 2000

² Fiche technique « Plan de paysage » réalisée par les CAUE de Midi-Pyrénées, 2005

Les objectifs du plan de paysage sont multiples :

- associer "producteurs" (agriculteurs, forestiers), "consommateurs" (ruraux, touristes) et "gestionnaires" (administrations) du paysage ;
- partager une vision commune ;
- "définir une stratégie de mise en œuvre du projet de paysage au travers d'un programme d'actions³."

La conception et l'animation du plan de paysage ont été réalisées par Madame SAUVILLERS, paysagiste. Celle-ci a travaillé avec un groupe constitué de 8 acteurs locaux représentant les secteurs de l'agriculture, de l'environnement du tourisme et du cadre de vie.

Un comité de pilotage comprenant des représentants de la Commune de Rouvroy et de la DGARNE⁴ a évalué la faisabilité technique, réglementaire et budgétaire des propositions émanant de la paysagiste et du groupe de travail.

L'élaboration de ce plan de paysage se résume en 4 grandes étapes⁵ :

1-Une phase de connaissance et diagnostic : le "paysage ressenti et vécu"

Madame SAUVILLERS a confronté sa vision du paysage des espaces agricoles du versant Harnoncourt-Lamorteau-Torgny à celles des différents acteurs locaux. Des échanges avec participants et la paysagiste ont né un regard commun sur ce territoire.

2-Une phase de détermination du projet global : "le paysage rêvé"

Les acteurs locaux ont alors été invités à exposer leur vision idéale du paysage dans ses dimensions esthétiques et fonctionnelles (urbanisme, mobilité, agriculture, biodiversité...) A l'issue de discussion, une synthèse des différentes attentes a été réalisée par la paysagiste.

3-Une phase de définition d'une stratégie et d'un programme d'action : "le paysage projeté"

Le projet global proposé par le groupe de travail a été validé par le comité de pilotage au regard de sa faisabilité technique, réglementaire et budgétaire. Ce projet global s'est concrétisé via un programme d'action comprenant une série d'aménagements

Durant l'été 2014, l'élaboration du plan de paysage a été enrichie d'une étude de l'utilisation de l'espace agricole par le petit rhinolophe⁶. Cette espèce de chauve-souris, menacée et protégée, constitue un bon marqueur de l'état de santé des écosystèmes prairiaux (concept d'**espèce parapluie**⁷). Cette étude a permis d'évaluer la qualité d'accueil des milieux et d'identifier les corridors écologiques existants ou manquants.

³ *Ibid.*

⁴ Direction Générale de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources Naturelles, administration régionale compétente pour ces matières

⁵ *Ibid.*

⁶ "Détermination de l'utilisation du paysage agricole par le Petit Rhinolophe sur les entités de Lamorteau, Torgny et Harnoncourt -commune de Rouvroy", Biotope, 2014

⁷ C'est à dire "une espèce dont l'étendue du territoire et les exigences écologiques permettent la protection d'un grand nombre d'autres espèces si celle-ci est protégée". Source : Programme Life Tétràs Vosges

Le 19/05/2015, le plan de paysage a été adopté par le Conseil Communal de Rouvroy. Sur cette base, la Commune a sollicité le Gouvernement Wallon pour la mise en œuvre d'un aménagement foncier pour concrétiser le programme d'action du plan de paysage.

Le 01/10/2015, le Gouvernement Wallon a répondu favorablement à la demande communale en approuvant la mise en œuvre d'un aménagement foncier sur le territoire de Rouvroy.

4- Une phase de mise en œuvre : "le paysage réalisé"

Le Comité d'aménagement foncier a été désigné par le Ministre wallon de l'Agriculture, le 26/01/2016.

Le projet de programme d'aménagement foncier comprenant la description des travaux, l'étude d'incidence sur l'environnement, les tableaux des intéressés ainsi que le projet de périmètre d'aménagement foncier, a été finalisé en avril 2018. Le Comité d'aménagement foncier a adopté ces documents le 26/07/2018. Ils ont ensuite été soumis à enquête publique du 03/09 au 18/10/2018.

En tenant compte des différents avis et observations, le Comité d'aménagement foncier a arrêté le programme d'aménagement foncier le 09/08/2019.

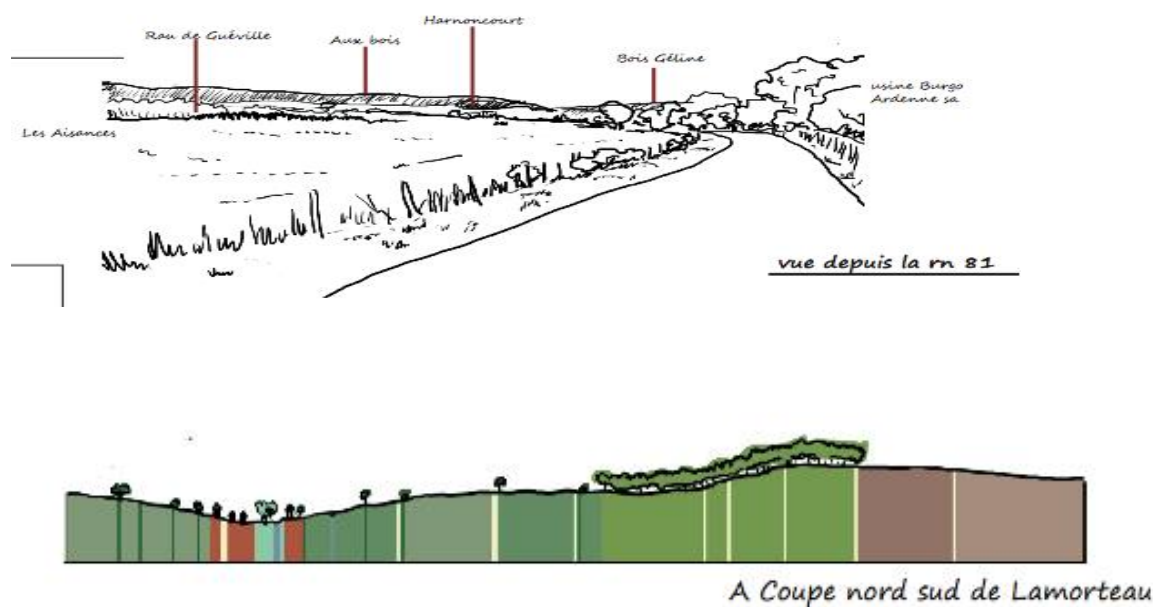


Tableau et figure 3 - Croquis issus du plan de paysage

2.2 L'aménagement foncier : outil d'aménagement durable de l'espace rural

2.2.1 Principe général

L'aménagement foncier est une procédure légale fondée sur l'intérêt général qui se déroule au sein d'un périmètre strictement délimité (le périmètre d'aménagement foncier). Le Code wallon de l'Agriculture (articles D.266 à D.352) en définit le mode opératoire.

L'Article D.266 du Code wallon de l'Agriculture stipule que : "*§1. Afin d'atteindre les objectifs de l'article D.1^{er} et d'assurer une exploitation plus efficiente des biens ruraux, il peut être procédé dans l'intérêt général à l'aménagement foncier d'un ensemble de parcelles, dans le respect de la loi du 12 juillet 1973 relative à la conservation de la nature et conformément aux dispositions du présent chapitre. L'aménagement foncier tend à constituer des parcelles régulières, aussi rapprochées que possible du siège de l'exploitation et jouissant d'accès indépendants, en veillant à préserver, voire à améliorer, la valeur paysagère et les services environnementaux, y compris le maintien et, le cas échéant, le développement de la biodiversité des biens concernés.*

§ 2. L'aménagement foncier peut comprendre et viser la création, l'aménagement et la suppression de voiries et de voies d'écoulement d'eau, des travaux d'amélioration foncière, tels les travaux de lutte contre l'érosion et les inondations, d'irrigation, de nivellement et de travaux d'adduction de l'eau et de l'électricité, ainsi que des travaux de plantation, d'aménagement des sites et autres mesures d'aménagement rural en ce compris les aménagements destinés à maintenir ou à développer la biodiversité."

Ainsi, **l'aménagement foncier est un outil d'aménagement intégré de l'espace agricole.**

Dans cette logique, l'aménagement foncier combine une série d'instruments techniques et réglementaires présentés ci-après⁸ :

Tableau et figure 4 - Instruments techniques et réglementaires mobilisés par l'aménagement foncier

Instruments	Nature	Type d'action
Réorganisation du parcellaire agricole	Foncier (système d'échange de parcelles)	Modification de la taille et/ou de la forme des parcelles pour mieux les adapter aux conditions de production et pour diminuer les risques phytosanitaires ainsi que les émissions de gaz à effet de serre Regroupement des parcelles pour améliorer l'organisation du travail et/ou la localisation des systèmes de culture Mise à jour et simplification de la situation foncière des agriculteurs exploitants et des propriétaires
Gestion des éléments du paysage	Aménagement (travaux, génie écologique)	Implantations de haies Implantation de bandes enherbées Implantation d'arbres à faible densité dans les parcelles Entretien des éléments fixes du paysage : murets, talus, mares, ripisylve...)
Amélioration du réseau de voirie	Aménagement (travaux)	Création, rénovation de sentiers et voiries

⁸ D'après le rapport publié en 2013 par l'INRA (France) intitulé « Vers des agricultures à hautes performances », tome 2 « Conception et évaluation de systèmes innovants en agriculture conventionnelle »

Instruments	Nature	Type d'action
Droit de préemption	Foncier	Acquisition de terrain pour amélioration des structures agraires et la mise en œuvre de projets d'intérêt général (cf. autres actions)

Dans le cadre de la réalisation de travaux, les pouvoirs locaux (Communes, Provinces) peuvent bénéficier de subsides régionaux correspondant à 60 à 80% du montant des travaux (cf. point 4.6).

2.2.2 Les structures actrices de l'aménagement foncier

Le Comité d'Aménagement Foncier

Le Comité d'aménagement foncier est l'organe qui pilote le déroulement de l'aménagement foncier. Il conduit les travaux, les opérations topographiques, le bornage ainsi que la réorganisation du parcellaire agricole.

Le Comité d'aménagement foncier est une personne morale de droit public dont les décisions sont opposables au tiers. Il est composé de 7 membres (représentants du Service Public de Wallonie, représentants d'agriculteurs et de propriétaires n'ayant pas d'activité ou de biens au sein du périmètre d'aménagement foncier).

Le Comité d'aménagement foncier a été désigné par le Gouvernement Wallon le 26/01/2016.

La Commission Consultative

La Commission Consultative conseille le Comité d'Aménagement Foncier en matière de travaux, de classement de sol, d'échanges parcellaires et surtout tout autre point proposé par le Comité. Elle est composée de 7 à 10 membres. Ceux-ci sont des agriculteurs et des propriétaires ayant une activité ou des biens au sein du périmètre d'aménagement foncier ainsi que des experts dans les matières agricole, rurale ou environnementale.

La Direction de l'Aménagement Foncier Rural (DAFOR)

Cette direction de la DGARNE du Service Public de Wallonie assiste techniquement et financièrement le Comité dans la limite des budgets disponibles.

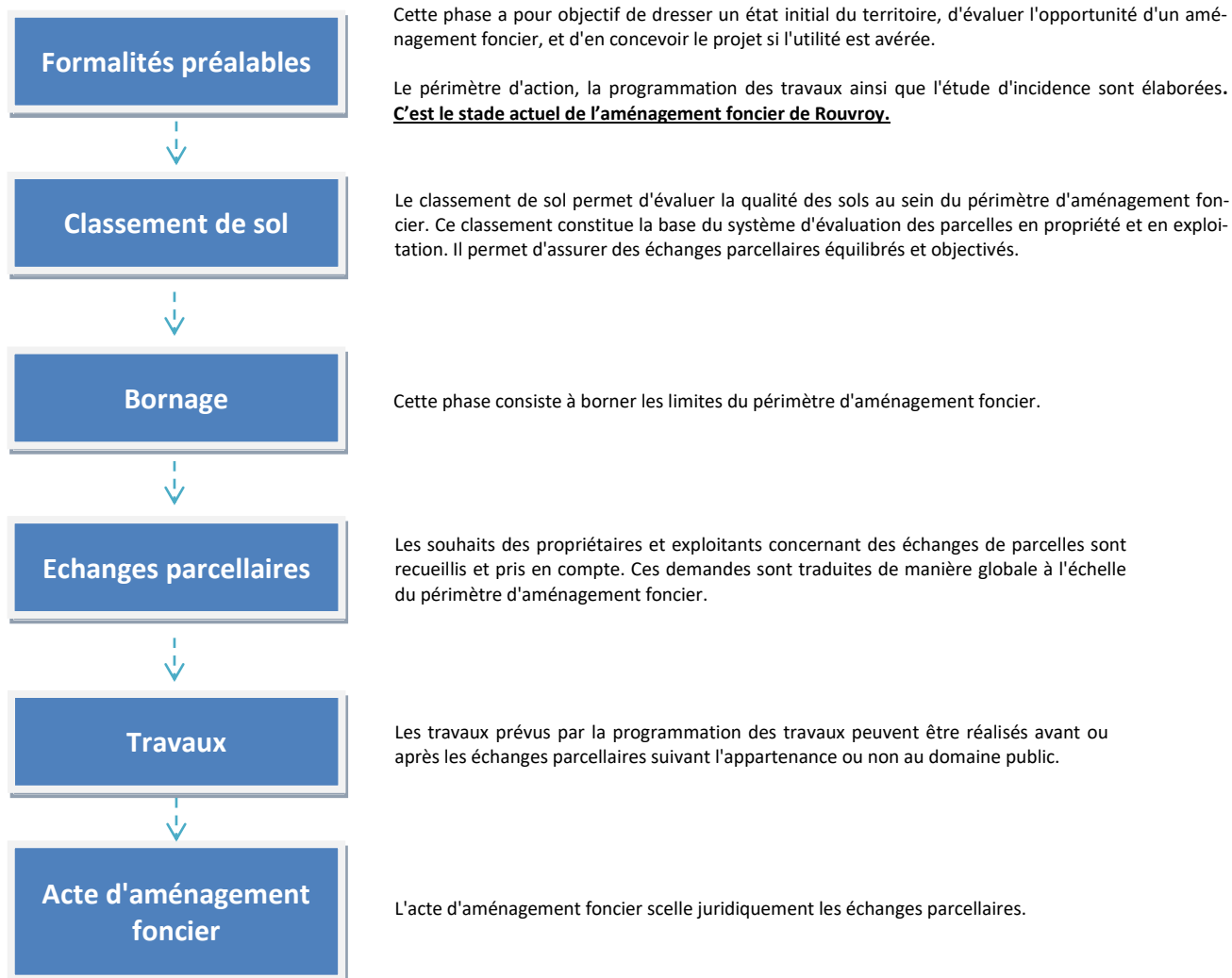
La Commune

La commune est un acteur clef de l'aménagement foncier. C'est elle qui peut solliciter un aménagement foncier. Elle assure également le cofinancement de la majorité des travaux.

2.2.3 Les principales étapes d'un aménagement foncier

Schématiquement un aménagement foncier se déroule suivant 6 grandes étapes présentées ci-après.

Tableau et figure 5 - Principales étapes de l'aménagement foncier



Le présent projet d'aménagement foncier en est au stade des formalités préalables.

3 Programmation des aménagements

3.1 Un diagnostic partagé établi dans le cadre du plan de paysage

Dans le cadre du plan de paysage, le groupe de travail constitué d'acteurs locaux et de la paysagiste madame SAUVILLERS est arrivé aux conclusions suivantes⁹.

3.1.1 Les éléments de diagnostic du paysage

"Des points de vue remarquables se situent sur le haut des flancs de la cuesta bajocienne, dans leurs parties ouvertes à vocation agricole. Ces points de vue offrent des vues longues sur les vallées de la Chiers et du Ton ainsi que sur la butte de Montquintin. D'autre part, les fonds de vallées offrent également des vues intéressantes sur les versants et leurs usages agricoles bien sectorisés.

Les routes principales suivent les courbes de niveaux alors que les voiries secondaires et les chemins agricoles sont perpendiculaires à la pente. Cette organisation spatiale du réseau de transport structure le paysage et est une caractéristique importante du paysage. Cette disposition est moins remarquable dans les boisements.

Les différents chemins d'accès permettent de voir apparaître les villages et leur rapport généreux au paysage.

Associé au relief, le boisement cache puis montre les toits. Le territoire est en grande partie boisé, mais l'impact de la végétation n'est pas lié uniquement à la superficie du Bois de Guéville. En effet, les lignes d'arbres suivant les rus et rivières ainsi que les haies de différentes tailles structurent plus encore le paysage.

La répartition des cultures et des prairies suit dans les grandes lignes le découpage lithologique. Le parcellaire en lanière est implanté parallèlement aux courbes de niveau."

3.1.2 Les éléments issus de la pratique du site

"Les routes et chemins sont utilisés quotidiennement et fréquemment par les agriculteurs. On constatera ici que certains prennent uniquement la route Basse et d'autres uniquement la route Haute partageant ainsi naturellement le trafic des tracteurs. Un nœud de circulation est constant dans les centres des villages lié généralement aux horaires scolaires. Une traversée du bois de la côte ainsi qu'un franchissement du Ton au niveau d'Ecouviez diminueraient les transits des convois agricoles dans Lamorteau et réduiraient le temps de transport.

Sur les chemins officiellement agricoles les agriculteurs rencontrent des problèmes d'usages liés au partage de l'espace. Sans parler de rentabilité, ce non-respect entraîne des ralentissements et une attention plus forte pour l'agriculteur. De plus, nombreux sont les promeneurs qui se plaignent de l'état du chemin et des poussières générées par le passage des engins agricoles.

⁹ Plan de paysage Harnoncourt, Lamorteau et Torgny, Carnet 5 "Paysage voulu", 2015

Pour les cyclistes, le sentiment d'insécurité est important. Il est lié à la largeur de la chaussée et à la vitesse des automobilistes. Le dénivelé ne favorise pas le développement des modes doux ailleurs que dans la vallée.

Le stationnement des promeneurs pose un réel problème au niveau de l'ermitage ainsi que dans Torgny, point de départ privilégié des randonnées. Malgré un nombre abondant de promenades pédestres et équestres existantes, certains chemins ne sont pas "bouclés".

Au niveau agricole, la forme des parcelles implique parfois un labour dans la pente ce qui fait "descendre" la terre. La non-orthogonalité des parcelles cultivées implique des pertes de temps."

3.1.3 Les éléments de biodiversité du territoire

Le site comprend :

- 1/ Une cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS) – " Trou de Torgny "*
- 2/ Un site naturel défini au plan de secteur couvert en partie par une réserve naturelle (RN Raymond MAYNÉ) et par un site classé qui comporte toujours une zone mise en culture ;*
- 3/ Une réserve naturelle agréée (RNA) – Réserve naturelle agréée 'Raymond MAYNÉ' à Torgny ;*
- 4/ Une zone de protection spéciale (ZPS)*
- 5/ Une zone de conservation spéciale (ZCS)*
- 6/ Une partie du site Natura 2000 – " Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruelle ".*
- 7/ Cinq " sites de grand intérêt biologique " (SGIB)*
- 8/ Une zone de haies protégées*

Le site Natura 2000 englobe en très grande partie l'ensemble de ces protections.

On notera cependant que la zone de haies protégées s'étend sur pratiquement tout le site (rares sont les parcelles n'ayant aucune protection).

Le site est à penser comme un territoire qu'il faut préserver pour permettre un maillage écologique durable et par conséquent un habitat favorable aux espèces présentes.

L'attention a été portée sur la banalisation des prairies par une augmentation de la taille des parcelles qui faciliterait un changement de pratiques culturales.

Des études menées sur le petit rhinolophe et la pie grièche montrent que la présence de ces deux espèces "parapluie" est largement inféodée aux maillages de haies et aux pratiques culturales (haies hautes, basses, cordon ripisylve, vergers...). Des liaisons pourraient être améliorées pour favoriser les territoires de chasse ainsi que les corridors reliant les sites de reproduction et les nichoirs.

Pour le petit rhinolophe et autres chauves-souris, une augmentation de la ripisylve et la restauration des nichoirs (ancienne cabine d'aiguillage et maison abandonnée) seraient des mesures très favorables.

Pour la pie grièche, inciter à une pratique de pâturage plus extensive et compléter le réseau de haies dans le fond de vallée ainsi que sur le coteau sud des Aisances participeraient à la pérennisation de l'espèce.

La dynamique de restauration de milieu engagée par le DNF sur les coteaux sud pour regagner sur la forêt des prairies calcicoles pourrait être appuyée."

3.1.4 Les enjeux d'aménagement

Ainsi de manière synthétique, la zone Harnoncourt, Lamorteau, Torgny présente les caractéristiques suivantes :

Patrimoine naturel

- Une biodiversité riche ;
- Importance des zones protégées (Natura 2000, réserves naturelles) ;
- Des espèces protégées rares (pie grièche écorcheur, petit rhinolophe).

Patrimoine culturel

- Torgny : un des plus beaux villages de Wallonie ;
- De nombreux éléments du petit patrimoine ;
- Mise en valeur de vignobles.

Agriculture

- Une agriculture vivante qui contribue à la vitalité de la commune ;
- Développement de l'agriculture biologique.

Touristique

- Développement du tourisme doux.

Mobilité

- Des conflits d'usage (difficultés pour le charroi agricole) ;
- Des centres des villages engorgés par le flux de transit ;
- Développement des modes doux.

En résumé, ce territoire concentre des enjeux paysagers, patrimoniaux, culturels et naturels forts. L'agriculture doit y être favorisée et le développement touristique maîtrisé.

Pour un diagnostic de territoire exhaustif, il est nécessaire de se reporter à l'étude d'incidence qui a fourni les informations nécessaires à l'élaboration du plan de paysage.

3.2 *Eléments méthodologiques*

Sur base du diagnostic et des propositions du plan de paysage, la programmation des travaux a été élaborée.

Cette section présente la logique de structuration et la manière dont le suivi de la programmation des travaux est envisagé.

3.2.1 La définition du périmètre

Lors de l'élaboration du plan de paysage, le périmètre étudié dans un premier temps couvrait le versant du coteau s'étendant d'Harnoncourt à Torgny ainsi que le plateau agricole au-dessus de Torgny (soit une zone d'environ 1 000ha).

Pour les raisons précédemment citées (point 1), les parcelles Natura 2000 ont été exclues du périmètre ainsi que dans la mesure du possible les parcelles à bâtir.

Le projet de périmètre d'aménagement foncier est une pièce du dossier soumis à enquête publique (Code Wallon de l'Agriculture – Art. D272 1°). Celui-ci est dressé sur une base cadastrale.

3.2.2 Structuration de la programmation des travaux

La programmation des travaux se décline du général vers le particulier, c'est à dire des "des enjeux aux effets"¹⁰ suivant le schéma suivant :

Tableau et figure 6 – Structuration de la stratégie d'aménagement



Le schéma est repris et adapté du guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels élaboré par l'ATEN¹¹

Les thématiques correspondent aux grandes problématiques économiques, sociales et environnementales importantes pour la zone. Elles sont identifiées lors de la phase de diagnostic. En l'occurrence lors du plan de paysage, les acteurs locaux ont fait part des difficultés rencontrées.

Pour chaque thématique, **les objectifs stratégiques** correspondent aux réponses à apporter par rapport aux problèmes identifiés. Ils s'inscrivent dans une **vision de long terme**.

Les objectifs opérationnels sont la traduction concrète des objectifs stratégiques du programme. Ils représentent les **résultats à atteindre à court et moyen termes**.

Ces objectifs sont eux-mêmes mis en œuvre par des **actions ou aménagements correspondants**.

Afin d'évaluer et au suivre au mieux les impacts (positifs ou négatifs) de l'aménagement foncier ainsi que sa mise en œuvre, **des indicateurs** ont été définis au niveau de chaque objectif stratégique et opérationnel. Les indicateurs permettent de mesurer l'écart entre ce qui a été prévu et réalisé ou obtenu.

¹⁰ "Indicateurs et tableaux de bord – Guide pratique pour l'évaluation environnementale", p10, Girardin et al, 2005, Editions Tec&Doc

¹¹ Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, outils de gestion et de planification", ATEN

L'ensemble des indicateurs constituera le **tableau de bord de suivi de l'aménagement foncier** (cf. point 5.2.3).

3.3 Objectifs de l'aménagement foncier

La programmation des travaux se décline en 6 thématiques dont

>4 spécifiques : agriculture, biodiversité, eau/érosion, mobilité

>2 transversales : paysage et développement territorial

Le tableau suivant synthétise les objectifs de la programmation des travaux.

Tableau et figure 7 - Programmation des travaux

Remarque : les objectifs opérationnels ne sont pas numérotés par ordre de priorité.

Thématique	Objectifs stratégiques	Références	Objectifs opérationnels
Agriculture	Améliorer les conditions de productions agricoles	Agri1	Améliorer le parcellaire
		Agri2	Améliorer la mobilité agricole
	Mettre en valeur le travail des agriculteurs	Agri3	Pérenniser la situation foncière
		Agri4	Communiquer sur le travail des agriculteurs
Biodiversité	Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel	Bio1	Maintenir et développer des habitats pour la faune et la flore
		Bio2	Mettre en réseau des surfaces et éléments du paysage
		Bio3	Favoriser la découverte du patrimoine naturel
Eau/érosion	Préserver les sols agricoles et la qualité de l'eau	Eau1	Mettre en place des dispositifs canalisant le ruissellement des eaux pluviales
		Eau2	Mettre en place des dispositifs anti-érosion
		Eau3	Assurer la protection des aires de captage
Mobilité	Favoriser la mobilité douce	Mob1	Améliorer le réseau de voiries rurales
		Mob2	Limiter les conflits d'usage
		Mob3	Contourner les centres de village
	Limiter les conflits d'usage	Mob4	Mettre en place des dispositifs de franchissement
Paysage	Protéger et gérer le paysage	Pay1	Maintenir le caractère rural des villages
		Pay2	Maintenir et renforcer l'identité agricole
		Pay3	Favoriser la découverte du paysage
Développement territorial	Mettre en œuvre les planifications régionale et locale	DT	Assurer la coordination entre aménagement foncier, actions du Parc Naturel de Gaume ainsi que les futurs PCDR ¹² et PCDN ¹³

Les thématiques transversales n'induisent pas d'aménagements spécifiques si ce n'est pour l'aménagement ponctuel de sites (points de vue, panneaux didactiques). L'ensemble des aménagements ou actions des autres thématiques contribuent à la thématique "paysage" qui en retour assure leur cohérence.

La carte de synthèse des objectifs, présentée ci-après, est la représentation sous forme schématique du parti-pris d'aménagement soutenant la programmation des travaux à l'échelle de la zone Harnoncourt-Lamorteau-Torgny.

Les thématiques seront développées par après (cf. points 3.3.1 à 3.3.6), à partir des constats, souhaits et propositions tirés du plan de paysage. Elles sont structurées selon la logique précédemment présentée, du général vers le particulier. C'est-à-dire des constats et besoins exprimés vers les réponses proposées (actions/aménagements).

Pour chaque thématique, des plans de synthèse illustrent les aménagements proposés.

Ces aménagements seront par ailleurs précisés sous forme de fiches-projets au sein du document intitulé "**fiches-aménagements**".

La contribution des différents aménagements aux objectifs stratégiques et opérationnels est consultable en annexe (point 9.2).

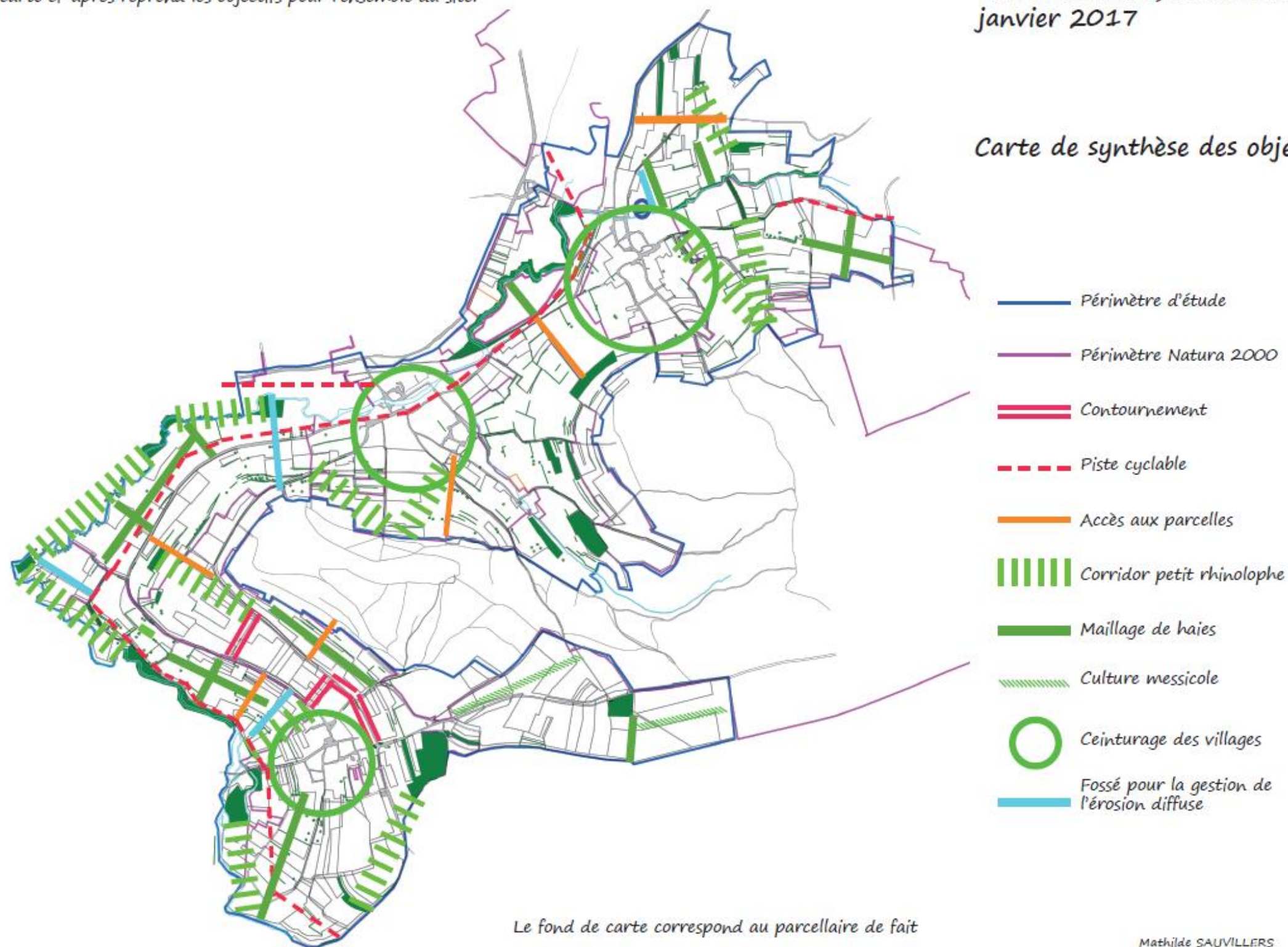
¹² PCDR : Programme Communal de Développement Rural

¹³PCDN : Programme Communal de Développement de la Nature

La carte ci-après reprend les objectifs pour l'ensemble du site.

Plan d'aménagement foncier
d'Harnoncourt, Lamorteau et Torgny,
janvier 2017

Carte de synthèse des objectifs



Mathilde SAUVILLERS
PAYSAGISTE DPLG
Armentières octobre 2015

3.3.1 Agriculture

Constats

- Agriculture : secteur économique important
- Elevage (surtout laitier)
- Agriculture biologique en plein développement
- Fortes contraintes réglementaires (PAC¹⁴, Natura 2000)
- Marchés de plus en plus volatils
- Lourdeur des investissements requis
- Le maintien du paysage dépend du maintien de l'agriculture.
- Agriculteurs peu reconnus pour leur contribution au paysage

Souhaits

En matière de mobilité agricole :

- accéder aux parcelles depuis l'espace public
- réduire les temps de transit
- limiter les conflits d'usage

En matière de parcellaire :

- rationaliser les parcelles pour faciliter les conditions de productions

Objectifs de l'aménagement foncier

Tableau et figure 9 - Objectifs agricoles de la programmation des travaux

Objectifs stratégiques	Références	Objectifs opérationnels
Améliorer les conditions de productions agricoles	Agri1	Améliorer le parcellaire
	Agri2	Améliorer la mobilité agricole
Mettre en valeur le travail des agriculteurs	Agri4	Communiquer sur le travail des agriculteurs

Aménagements/ actions de l'aménagement foncier

L'amélioration du parcellaire agricole permettra de :

- réduire le morcellement du parcellaire (propriété, exploitation) dans le respect des éléments du paysage (haies, arbres isolés...)
- désenclaver les parcelles et supprimer les chemins rendus inutiles par la réorganisation parcellaire
- agrandir les surfaces en vignes

¹⁴ PAC : Politique Agricole Commune

L'amélioration du réseau de voiries rurales s'appuiera sur :

- l'amélioration de voiries existantes
- la création de nouvelles voiries pour l'accès aux nouvelles parcelles
- la création d'une voie de contournement de Torgny au nord pour tout véhicule et au sud pour les convois agricoles
- la mise en voie agricole de la rue Haute

Ces propositions d'aménagement sont consultables au point 3.3.4 correspondant à la thématique "mobilité".

Les actions de mise en valeur du travail des agriculteurs (type Journées Fermes Ouvertes, événements, support de communication, signalétique...) seront soutenues ou initiées dans le cadre de l'aménagement foncier.

3.3.2 Biodiversité

Constats

- Une des zones les plus riches de Belgique en matière de biodiversité
- Importantes surfaces en aires protégées : 51% du territoire communal¹⁵
- Présence de la réserve naturelle Raymond MAYNÉ
- Milieux d'intérêts biologiques, reliquats des activités agricoles passés (pelouses calcicoles, vergers)
- Présence d'espèces protégées (pie grièche écorcheur, petit rhinolophe) liées à des milieux gérés extensivement
- Actions de restauration de milieux (pelouses calcaires) et de conservation d'une plante messicole endémique (le brome épais)

Souhaits

- Conserver le patrimoine faunistique et floristique.
- Promouvoir une agriculture viable et durable
- Reconnaître le travail effectué par les agriculteurs pour le maintien de cette biodiversité et les aider par une planification de la gestion des haies
- Mieux connaître cette biodiversité protégée
- Maîtriser l'impact de l'aménagement foncier (agrandissement parcellaire, changement d'usages du sol)
- Réintroduire des plantes messicoles
- Augmenter la superficie des prairies mésophiles
- Compléter le maillage de haies pour la pie grièche
- Conforter les corridors pour le petit rhinolophe (reproduction et lien avec le territoire de chasse)
- Restaurer et créer des vergers.

Objectifs de l'aménagement foncier

Tableau et figure 10 - Objectifs "biodiversité" de la programmation des travaux

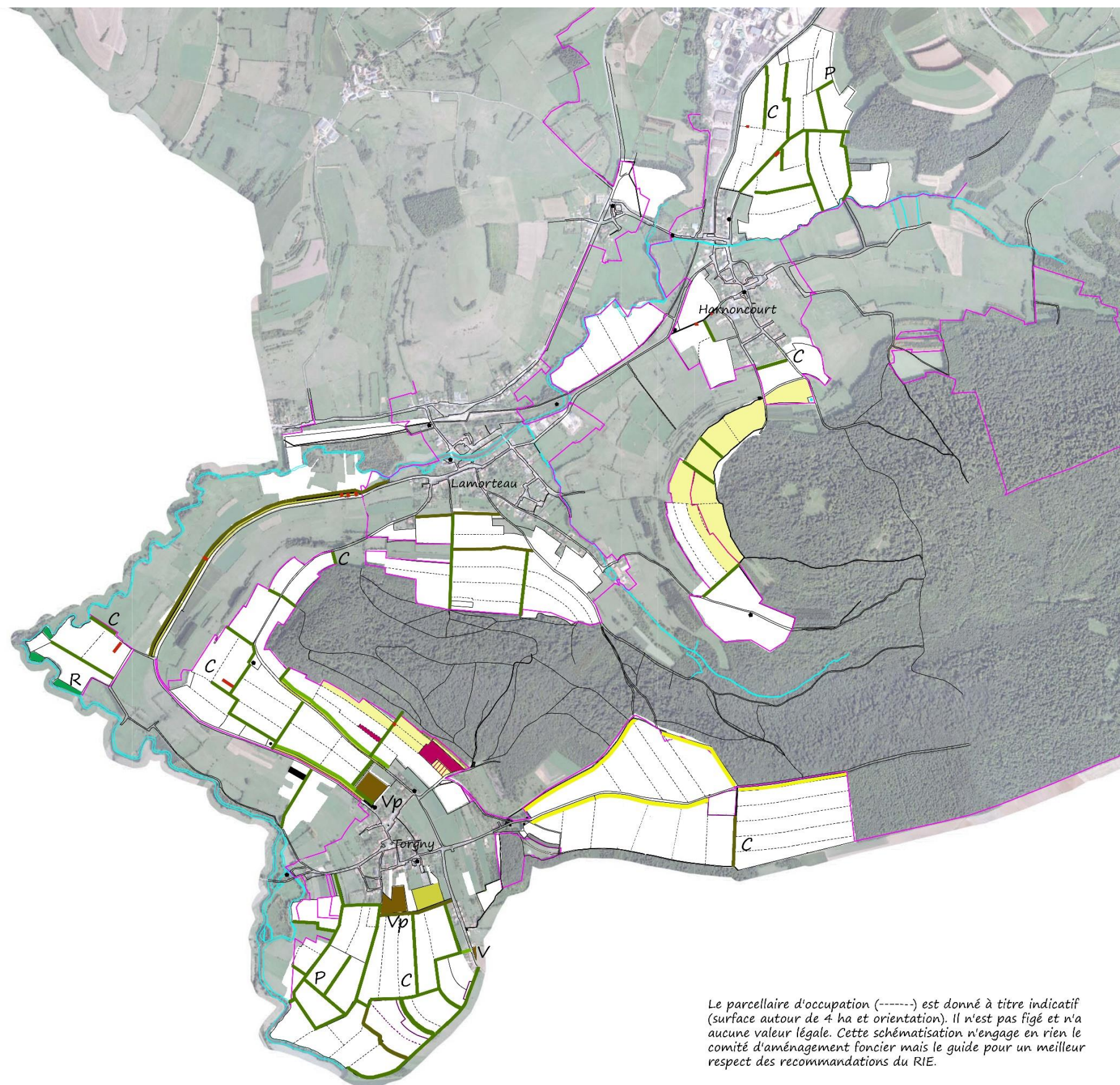
Objectifs stratégiques	Références	Objectifs opérationnels
Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel	Bio1	Maintenir et développer des habitats pour la faune et la flore
	Bio2	Mettre en réseau des surfaces et éléments du paysage
	Bio3	Favoriser la découverte du patrimoine naturel

¹⁵ Source : « Fiche environnementale - Commune de Rouvrois », Etat de l'environnement wallon, DGO3-DEMNA, 2010

Aménagements/ actions de l'aménagement foncier

- Mettre en place des cultures incluant des bandes messicoles sur le plateau au-dessus de Torgny
- Créer un maillage de corridors écologiques continu et des franchissements de voiries
- Planter des haies
- Restaurer des pelouses calcicoles
- Créer des vergers en entrée de village
- Recréation de ripisylve le long du Ton
- Concevoir un nouveau parcellaire combinant production agricole et maintien des espèces inféodées aux milieux prairiaux (pie grièche écorcheur, petit rhinolophe)
- Sensibiliser à la découverte de la biodiversité présente via l'organisation d'évènements ; la création et la diffusion de supports de communication (brochures, publications, panneaux sur site)

Des projets de sentiers de découverte (sentier des frontières et sentier belvédère) seront étudiés en lien avec le Parc Naturel de Gaume (PNG) et les groupes de travail de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).



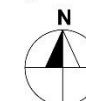
Plan d'aménagement foncier de Rouvrois, avril 2019 (suivant les modifications de l'enquête publique)

Biodiversité

- C Corridor pour le petit rhinolophe
- P Densification des haies pour la pie grièche
- R Augmentation de la ripisylve pour le martin pêcheur et les chauves souris (territoire de chasse)
- V Nouveau verger en entrée de village
- Vp Verger paturé

- Périmètre Natura 2000
- Haie et boisement existants
- Vignoble
- Haie basse, emprise 1m
- Haie libre, emprise 2m
- Alignement d'arbres, emprise 2m
- Haie supprimée ou transplantée
- Bande de culture favorisant les plantes messicoles, emprise 20m
- Prés de fauche calcicoles compléter en Natura 2000 par le DNF
- Prés de fauche tardive dont prés communaux
- Verger, verger paturé
- Ripisylve

Le parcellaire d'occupation (-----) est donné à titre indicatif (surface autour de 4 ha et orientation). Il n'est pas figé et n'a aucune valeur légale. Cette schématisation n'engage en rien le comité d'aménagement foncier mais le guide pour un meilleur respect des recommandations du RIE.



Mathilde SAUVILLERS
PAYSAGISTE DPLG

Armentières avril 2019

3.3.3 Eau/érosion

Constat

- Importance du risque d'inondation
- Importance du risque d'érosion en cas de conversion de prairies en cultures sarclées
- Nombreux captages en zone agricole
- Espèces invasives le long des cours d'eau
- Ripisylve à maintenir

Souhaits

- Gérer les risques d'inondation
- Gérer les risques d'érosion
- Protection de la ressource en eau
- Augmenter la ripisylve le long du Ton et de la Chier pour favoriser le nichage des martins-pêcheurs et le territoire de chasse du petit rhinolophe
- Eliminer les espèces invasives le long des cours d'eau

Objectifs de l'aménagement foncier

Objectifs stratégiques	Références	Objectifs opérationnels
Préserver les sols agricoles et la qualité de l'eau	Eau1	Favoriser le tamponnement des eaux de ruissellement
	Eau2	Lutter contre l'érosion des sols agricoles
	Eau3	Maintenir la qualité de l'eau potable

Tableau et figure 12 - Objectifs "eau-érosion" de la programmation des travaux

Aménagements/ actions de l'aménagement foncier

- Reformuler un maillage de fossés
- Planter des haies antiérosives
- Mettre en place des périmètres de protection autour des points de captages actifs de la commune situés dans le périmètre d'aménagement foncier

Des initiatives de renforcement de la ripisylve et de lutte contre les plantes invasives seront prises en collaboration étroite avec la Direction des Cours d'Eau Non-Navigables (DCENN) et le Contrat de Rivière Semois-Chier.

Plan d'aménagement foncier de Rouvroy, avril 2019 (suivant les modifications de l'enquête publique)

Gestion de l'eau

- R Maintien des berges par le boisement de la ripisylve
- C Protection des captages



- Périmètre Natura 2000
- Captage de la commune
- Captage privé
- Captage abandonné
- Haie anti-érosive
- Fossé
- Conduite et ouvrage de fuite enterrée à reprendre ou à créer
- Zone de protection des captages
- Zone de protection en amont
- Végétation ripisylve

Le parcellaire d'occupation (-----) est donné à titre indicatif (surface autour de 4 ha et orientation). Il n'est pas figé et n'a aucune valeur légale. Cette schématisation n'engage en rien le comité d'aménagement foncier mais le guide pour un meilleur respect des recommandations du RIE.

3.3.4 Mobilité

Constats

- Volonté communale de développer les modes doux
- Dangerosité de certaines voiries pour les usagers lents (rue du Haut notamment)
- Engorgement des villages
- Manque de parkings (Torgny)
- Importance du trafic de transit transfrontalier généré par l'usine Burgo (navetteurs, camions)

Souhaits

- Favoriser les mobilités douces entre les villages
- Désengorger les centres des villages du flux de transit
- Gérer les conflits d'usages (boue, vitesse, non-respect des voies agricoles)
- Boucler les chemins existants et créer des promenades sans dénivelé
- Créer des stationnements au début des promenades
- Assurer un franchissement possible par la faune des infrastructures existantes

Objectifs de l'aménagement foncier

Tableau et figure 14 - Objectifs "mobilité" de la programmation des travaux

Objectifs stratégiques	Références	Objectifs opérationnels
Favoriser la mobilité douce	Mob1	Améliorer le réseau de voiries rurales
Limiter les conflits d'usage	Mob2	Réserver certains chemins à la circulation agricole et à la mobilité douce
	Mob3	Contourner les centres de village
	Mob4	Assurer un franchissement des voiries par la faune

Aménagements/ actions de l'aménagement foncier

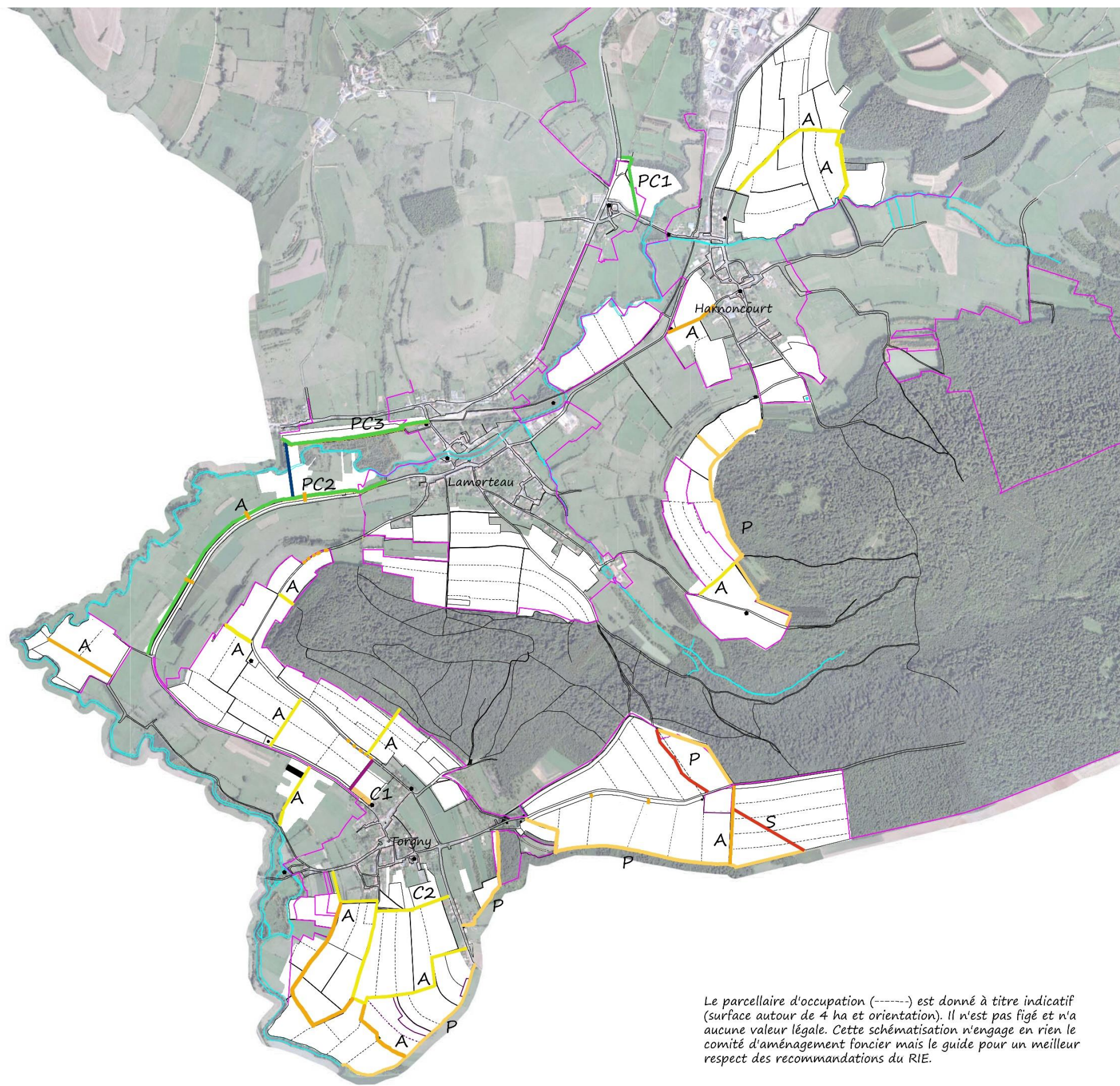
- Amélioration de voiries existantes
- Création d'une voie de contournement de Torgny au nord pour tout véhicule et au sud pour les convois agricoles
- Mise en voie agricole de la rue Haute
- Création de 3 pistes cyclables

Des projets de sentiers de découverte (sentier des frontières et sentier belvédère) seront étudiés en lien avec le PNG¹⁶ et les groupes de travail de la CLDR¹⁷.

¹⁶ Parc Naturel de Gaume

¹⁷ Commission locale de Développement Rural

Tableau et figure 15 - Plan des aménagements relatifs à la mobilité



Plan d'aménagement foncier de Rouvroy, avril 2019 (suivant les modifications de l'enquête publique)

Mobilité

- A Accès parcelle
- C1 Contournement de Torgny
- C2 Contournement agricole de Torgny
- PC1 Piste cyclable reliant le RAVel et la piste cyclable existante
- PC2 Piste cyclable reliant Lamorteau et Torgny
- PC3 Piste cyclable reliant Lamorteau et Ecoviez
- P Promenade
- S Chemin supprimé

- Périmètre Natura 2000
- ◆ Petit patrimoine
- Haie et boisement existants
- Voirie existante
- Aménagement voirie existante
- Empierrement, emprise 3 m (pente < 5%)
- Empierrement chemin, emprise 2m
- Bi-bande, emprise 4m (pente > 5%)
- Piste cyclable, emprise 2m
- Passerelle et piste cyclable, emprise 2m
- Hydrocarbonné, emprise 6m
- Chemin supprimé
- Stationnement

Le parcellaire d'occupation (-----) est donné à titre indicatif (surface autour de 4 ha et orientation). Il n'est pas figé et n'a aucune valeur légale. Cette schématisation n'engage en rien le comité d'aménagement foncier mais le guide pour un meilleur respect des recommandations du RIE.

3.3.5 Paysage

Constats

- Paysages de grande qualité en grande partie maintenus par l'activité agricole
- Présence de l'usine Burgo-Ardenne
- Torgny : un des plus villages de Wallonie
- Développement de l'urbanisation en ruban le long des voiries

Souhaits

- Conserver l'aspect rural spécifique du village de Torgny
- Fixer l'existant à haute valeur ajoutée biologique et patrimoniale
- Conserver une certaine forme de ruralité pour pouvoir s'en servir comme image de marque (pays de Gaume)
- Avoir des accès aisés aux points de vue et aux éléments de patrimoine rural
- Conserver l'image de flanc bocager

Objectifs de l'aménagement foncier

Tableau et figure 15 - Objectifs "paysage" de la programmation des travaux

Objectifs stratégiques	Références	Objectifs opérationnels
Protéger et gérer le paysage	Pay1	Maintenir le caractère rural des villages
	Pay2	Maintenir et renforcer l'identité agricole
	Pay3	Favoriser la découverte du paysage

Aménagements/ actions de l'aménagement foncier

L'aménagement foncier devra répondre aux objectifs de qualité paysagère suivants :

- Ceinturer les villages pour contenir l'urbanisation en noyau autour de l'église.
- Recréer un parcellaire allongé parallèle à la pente pour les cultures et prairies des coteaux et perpendiculaire aux cours d'eau pour les prairies de fond de vallée.
- Conserver le jeu de coulisse des différentes strates arborées et ne pas fermer le paysage en le transformant en bocage ni l'ouvrir exagérément en openfield.
- Conserver et augmenter l'architecture viaire en arête et permettre un accès aisé aux points de vue.
- Densifier le bocage dans les parties basses des flancs de coteau

Cette thématique est transversale et n'induit pas d'aménagements spécifiques si ce n'est pour l'aménagement de sites (points de vue, panneaux didactiques). L'ensemble des aménagements ou ac-

tions des autres thématiques contribuent à la thématique "paysage" qui en retour assure leur cohérence.

Des aménagements de découverte du paysage (panneaux, table d'orientation) pourront être réalisés dans le cadre de projets de sentiers de découverte (sentier des frontières et sentier belvédère) (cf. point 3.3.4).

Les actions de mise en valeur du paysage (type Week-end des Paysages, panneaux didactiques, documents d'interprétation...) seront soutenues ou initiées dans le cadre de l'aménagement foncier.

3.3.6 Développement territorial

Constats

- Programme Communal de Développement Rural (PCDR) en cours d'élaboration
- Volonté de mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)
- Parc Naturel de Gaume (PNG) récemment créé

Souhaits

- Développer les synergies entre ces outils de développement local et l'aménagement foncier
- Assurer la pérennité du projet de paysage proposé par l'aménagement foncier en l'inscrivant dans les démarches PCDR, PCDN et du PNG

Objectifs de l'aménagement foncier

Tableau et figure 16 - Objectifs "développement territorial" de la programmation des travaux

Objectifs stratégiques	Références	Objectifs opérationnels
Mettre en œuvre les planifications régionale et locale	DT	Assurer la coordination entre aménagement foncier, actions du Parc Naturel de Gaume ainsi que les futurs PCDR et PCDN

Aménagements/ actions de l'aménagement foncier

Cette thématique est transversale et peut se retrouver sous les actions suivantes :

>Communication

- Communiquer sur le projet d'aménagement foncier (présentation du programme d'aménagement foncier à la Commission Local de Développement Rural)
- Organisation d'actions conjointes (journées d'information, supports de communication) relatives à l'agriculture et au paysage
- Mise en cohérence de la signalétique et du balisage
- Animations scolaires

>Aménagements

- Analyse des possibilités de cofinancement d'aménagements dans le cadre du PCDR et des actions du PNG, de la Commune et de l'Office du Tourisme (sentiers didactiques, aménagements de point de vue, panneaux d'information)
- Appui aux projets d'aménagement des abords de ferme dans le périmètre d'aménagement foncier
- Appui à l'entretien du petit patrimoine situé dans le périmètre d'aménagement foncier

>Coordination

- Proposition de projets hors du périmètre finançables par le Développement Rural
- Représentation du PNG au sein de la Commission Consultative
- Implication de la CLDR ou de ses groupes de travail dans le suivi des incidences et de la mise en œuvre de l'aménagement foncier (dont indicateurs et observatoire photographique)

3.4 Plan de synthèse des aménagements

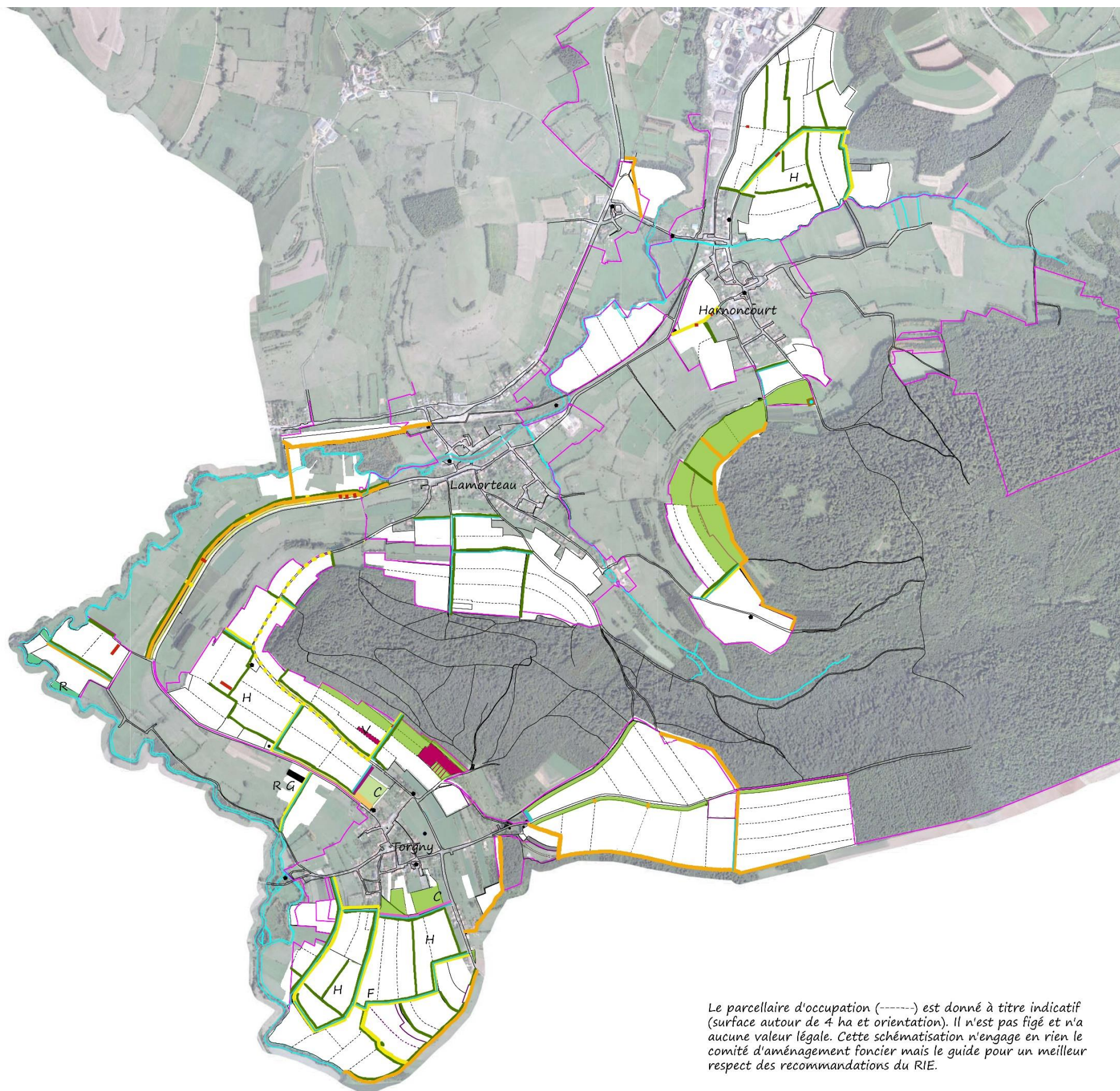
Le plan de synthèse reprenant l'ensemble des aménagements proposés est présenté ci-après.

Plan d'aménagement foncier de
Rouvroy, avril 2019 (suivant les
modifications de l'enquête
publique)

Synthèse

- C Voirie de contournement
- H Maillage de haies cohérent : corridor pour le petit rhinolophe, densification des haies pour la pie grièche
- R Augmentation de la ripisylve pour le martin pêcheur et les chauves souris (territoire de chasse), maintien des berges
- F Réseau de fossés
- RG Ruine de la villa Gallo Romaine

- Périmètre Natura 2000
- ◆ Petit patrimoine
- Voirie de contournement de Torgny
- Voirie agricole
- Promenade
- Haie et boisement existants
- Haie (tous gabarits) et alignement
- Haie supprimée ou transplantée
- Vignes
- Gestion communale de pratiques agricoles spécifiques
- Ripisylve
- Fossé, conduite et ouvrage de fuite enterrée à reprendre ou à créer
- Zone de protection des captages de la commune



Le parcellaire d'occupation (-----) est donné à titre indicatif (surface autour de 4 ha et orientation). Il n'est pas figé et n'a aucune valeur légale. Cette schématisation n'engage en rien le comité d'aménagement foncier mais le guide pour un meilleur respect des recommandations du RIE.

3.5 Quantification des aménagements

Le tableau suivant synthétise les aménagements prévus en indiquant la surface/ superficie prévue.

Thématique	Type de travaux	Aménagements	Superficie en m ²	Longueur en m
Biodiversité	Gestion des éléments fixes du paysage	Haie basse (emprise 1m)	1618.09	1618
		Haie libre (emprise 2m)	26216.87	13012
		Alignement d'arbres (emprise 2m)	6708.22	3352
		Plantation d'arbres ripisylves	9113	0
		Haie supprimée ou transplantée	0	230
		Renforcement de haie existante 2m emprise	830.68	470
		Bosquet	190	8
		Bande de cultures favorisant les messicoles emprise 20m	54580	0
		Près de fauche calcicoles AF	130911.8	5285
		Protection aire de captage	1051.33	130
		Pré-verger et près de fauche tardive dont bandes antiérosives	80387.56	46
Mobilité	Travaux de voirie	Empierrement ND	3132.57	876
		Empierrement 3m	12186.84	2959
		Empierrement, emprise 3,5m	4293	1450
		Empierrement 4m	6538.91	1657
		Empierrement, emprise 5m	7445	1554
		Empierrement, emprise 6m	2968	575
		Empierrement, emprise 10m	255	60
		Béton bi-bande emprise 5m	17018.85	3401
		Béton bi-bande, emprise 7m (pente >5%)	3353.63	570
		Piste cyclable, emprise 4m	13483.62	2070
		Hydrocarboné emprise 8m	3142.79	400
		Hydrocarboné emprise 10m	2188.08	200
		Chemin supprimé	2820	907
		Buse	1056.33	20
Parking empierrement stabilisé	2024	0		
Eau -érosion	Aménagements hydrauliques	Fossé 1m de large	8418.69	8105
		Fossé 4m de large	330	66
		Clôture	0	6786

4 Aménagements projetés

L'ensemble des aménagements projetés est repris dans le classeur intitulé "**Aménagement foncier de Rouvroy-Fiches aménagements**".

Cette partie précise la manière dont ces fiches sont organisées et dans quels zonages (unités d'aménagement et unités paysagères) elles s'inscrivent.

4.1 Mode d'emploi

4.1.1 L'unité d'aménagement

Le projet de périmètre de l'aménagement foncier a été découpé en **unité d'aménagement (UA)**. Une unité d'aménagement est un espace doté une certaine cohérence géographique et qui regroupe des aménagements proposés par l'aménagement foncier. Les UA ont une visée opérationnelle.

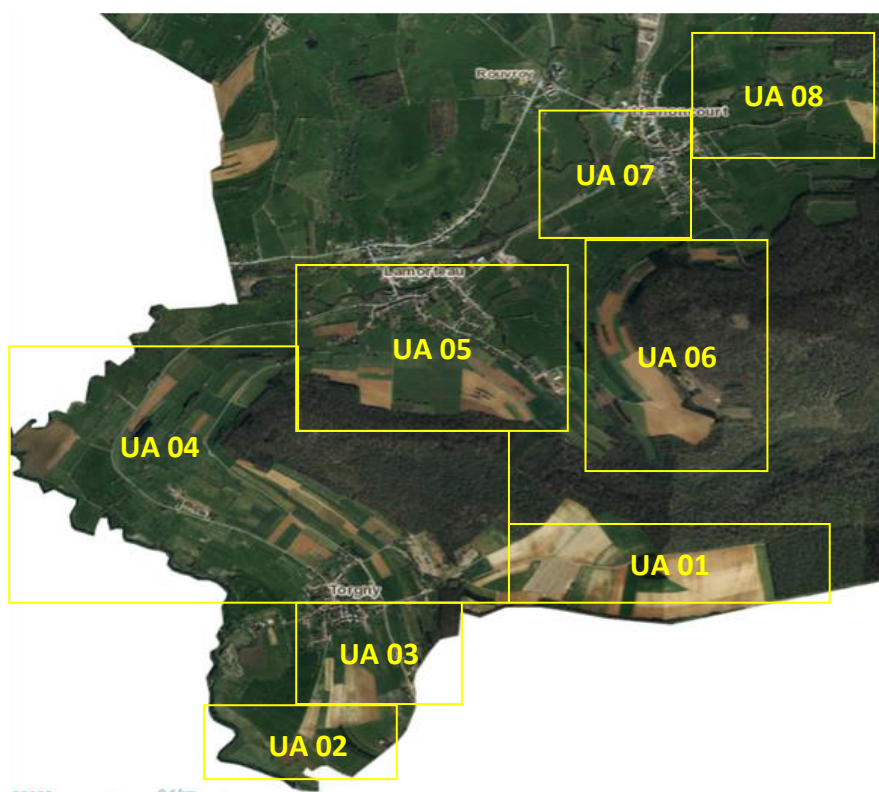
Ces unités ne correspondent pas à des unités paysagères telles qu'elles peuvent être définies dans le Rapport des Incidences Environnementales (RIE) ou le Plan d'Evaluation des Sites (PES). Dans ces documents, ces zonages ont une vocation descriptive.

Le projet de périmètre est découpé en 8 unités d'aménagement qui sont :

Tableau et figure 18 - Découpage en unités d'aménagement

UA n° Intitulé

- | | |
|---|--|
| 1 | Plateau agricole de Torgny |
| 2 | Coteau sud de Torgny |
| 3 | Périphérie de Torgny |
| 4 | Coteau entre Lamorteau et Torgny |
| 5 | Périphérie de Lamorteau |
| 6 | Versant entre Lamorteau et Harnoncourt |
| 7 | Périphérie d'Harnoncourt |
| 8 | Coteau des "Aisances" |



4.1.2 L'unité paysagère

La programmation suivante des unités paysagères du projet de périmètre d'aménagement foncier est reprise du Plan d'Evaluation des Sites réalisé par la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) en 1999¹⁸.

Le respect de l'identité des unités paysagères doit être intégré au parti-pris d'aménagement global du projet de périmètre d'aménagement foncier et permet également de dégager des lignes directrices pour dessiner le nouveau parcellaire agricole.

"Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée (...).

La notion d'unité paysagère ne repose pas sur un paysage homogène, car un paysage est fondamentalement hétérogène mais sur son caractère unique. (...) Aussi, l'unité paysagère se détermine-t-elle par rapport à ses voisines, c'est-à-dire qu'elle acquiert son individualité par comparaison avec les paysages environnants.¹⁹".

"L'analyse macroscopique du paysage a conduit à distinguer sept unités paysagères basées principalement sur la morphologie et le type principal d'occupation du sol²⁰.

Unité I : Plateau de Torgny

Cette unité est constituée de deux parties contrastées : 1°/ une zone homogène de cultures (openfields) située sur le sommet de la côte bajocienne et 2°/ une zone à haute valeur esthétique et patrimoniale située au-dessus du village de Torgny et composée de la Réserve naturelle R. MAYNE, de la chapelle N.-D. des Affligés et du Bois du Four.

Unité II : Le versant concave de Torgny à orientation SW

Ce versant est occupé principalement par des cultures de céréales et quelques vignobles dans sa partie supérieure ; par des prairies pentues dans sa partie inférieure. Le village de Torgny, avec ses maisons à tuiles 'romaines' rouges et ses vergers, est localisé à mi-pente, soit à mi-chemin de la forêt de plateau et de la plaine alluviale de la Chiers. L'ensemble est resté très harmonieux et constitue un des sites les plus prestigieux et les plus visités du Sud-Luxembourg.

Unité III : Plaines alluviales de la Chiers et du Ton

La Chiers et son affluent en rive droite, le Ton, serpentent mollement aux travers d'une large zone de prairies alluviales. Le long des rivières, des alignements de saules et d'aulnes forment un rideau arboré semi-continu qui souligne leur cours principal. Quelques prairies proches des rivières ont été converties en peupleraies. Le long du Ton, le village de Lamorteau s'est établi à proximité des deux rives.

¹⁸ Remembrement de Lamorteau, Plan d'évaluation des sites, D. THOEN & F. GUYON, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, 2000

¹⁹ "Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme, Guide pour une meilleure prise en compte des paysages dans le cahier des charges des Scot, PLU et cartes communales", www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr, avril 2013, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

²⁰ Remembrement de Lamorteau, Plan d'évaluation des sites, D. THOEN & F. GUYON, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, 2000

Unité IV : Le versant situé à l'ouest de Lamorteau

Il s'agit d'un versant convexe dont l'orientation principale est au secteur nord à nord-ouest. La prairie occupe la majeure partie du versant. Les haies sont moyennement représentées, en particulier au contact humide bajocien / toarcien.

Unité V : Le vallon de Radru

Le vallon de Radru forme une entaille bien individualisée dans la cuesta bajocienne dominée par la forêt. Il est bien visible depuis les buttes de la rive droite du Ton. La partie amont du vallon (comprise au sein du PR) est occupée par une ferme et l'ancien Moulin de Radru. La partie aval est en partie entamée par un nouveau lotissement. L'ensemble reste néanmoins dominé par des pâtures et forme un ensemble harmonieux dont on veillera à maintenir l'intégrité.

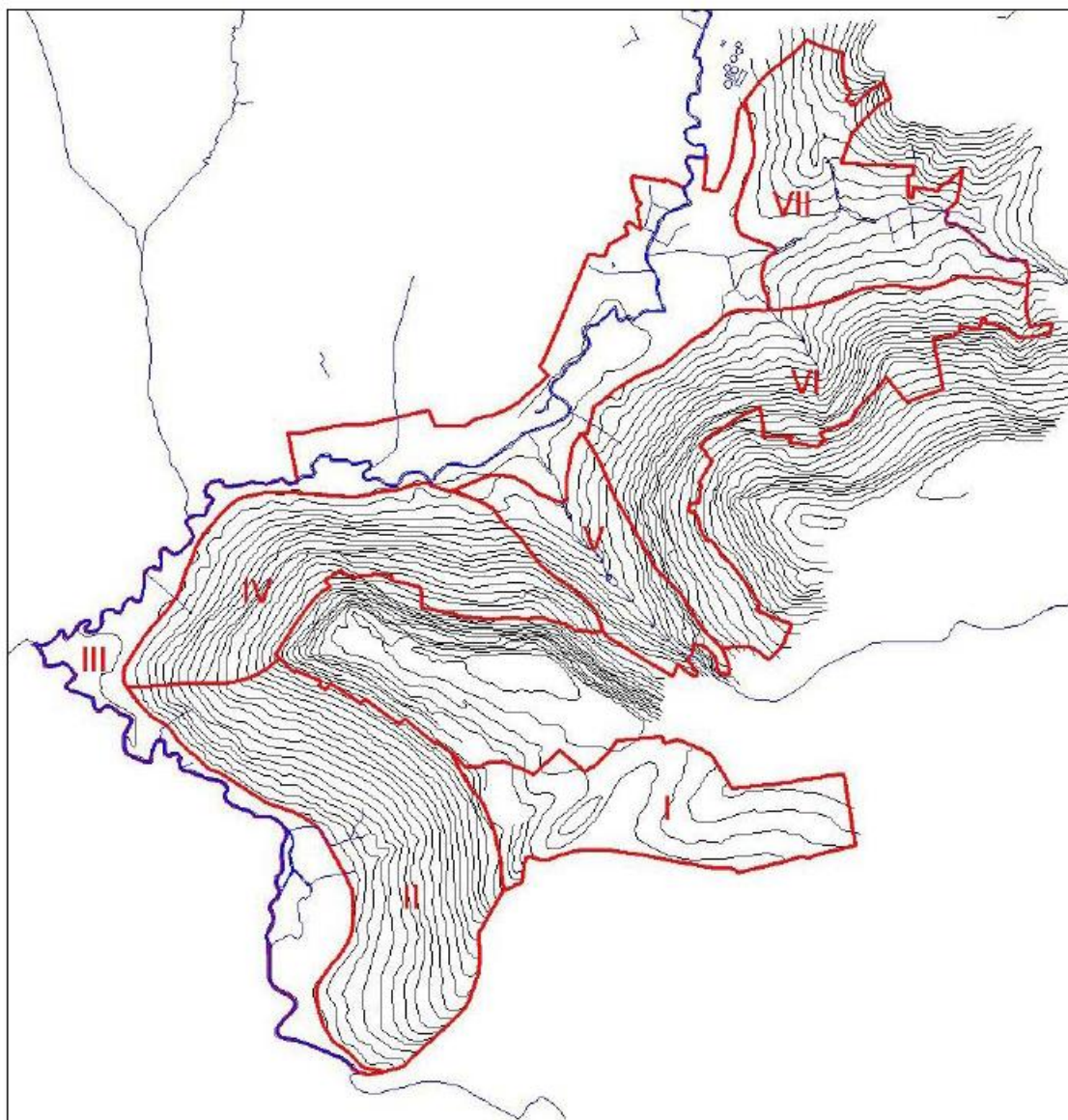
Unité VI : Le versant à exposition nord à ouest de Lamorteau à Harnoncourt

Il s'agit d'un vaste versant convexe, assez homogène, occupé presque uniquement par des prairies et pâtures. Le réseau de haies y est assez dense par endroits, notamment au contact des assises bajocienne et toarcienne. Dominée par le plateau bajocien boisé, cette unité présente un attrait visuel évident. De sa partie haute on a de belles vues, bien dégagées, sur la vallée du Ton et la butte témoin bajocienne voisine (butte de Montquintin).

Unité VII : Les versants sur macignos du bassin du ruisseau de Guéville

Les macignos, plus tendres que le calcaire bajocien, se marquent bien dans le paysage par leur relief plus émoussé. L'ensemble, traversé par le pittoresque ruisseau de Guéville, est partagé entre cultures et pâtures. Quelques très beaux alignements d'anciens peupliers donnent du caractère à l'ensemble, ainsi d'ailleurs que le rideau naturel de saules et d'aulnes le long de la rivière."

Tableau et figure 19 - Carte des unités paysagères



Source : FUL

4.1.3 Contenu d'une fiche projet d'aménagement

Chaque aménagement proposé dans le cadre de l'aménagement foncier (cf. plan de synthèse au point 3.4) fait l'objet d'une fiche-projet. Ces fiches sont consultables dans le classeur intitulé "Aménagement foncier de Rouvroy-Fiches aménagements". Leur structure a été élaborée sur le modèle de fiches-projets utilisé pour la rédaction de PCDR.

Ces fiches-projets sont 2 types :

1. Des fiches par unité d'aménagement (fiche UA)

Ces fiches décrivent la **logique globale de l'organisation projetée d'une unité d'aménagement** (c'est à dire le parti-pris d'aménagement) ainsi que l'ensemble des aménagements proposés. Elles sont au nombre de 8.

2. Des fiches par aménagement

Ces fiches sont plus détaillées que les fiches précédentes. Elles décrivent précisément l'aménagement prévu ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. Elles sont au nombre de 31.

La structure de ces fiches est détaillée ci-après.

Fiche n°XX

Date de rédaction de la fiche : XX/XX/2017

Thématique : agriculture/biodiversité/eau-érosion/mobilité

La fiche peut être concernée par une ou plusieurs thématiques. Les thématiques transversales (paysage, développement territorial) ne sont pas reprises.

Unité paysagère du plan d'évaluation des sites : *unité n°X*

De manière à replacer l'aménagement dans son contexte, celui-ci est situé dans l'unité paysagère correspondante. Cela permet également de mieux apprécier la correspondance entre le parti-pris d'aménagement de l'UA et la nature des lieux.

1-Description succincte du projet

Dans cette partie, le projet est décrit de manière simple et intelligible.

2-Justification du projet

Cette partie détaille les raisons pour lesquelles l'aménagement est proposé et quelles solutions techniques ont été retenues.

3-Localisation et description détaillée du projet

>Situation actuelle et occupation du sol

Cette partie permet de situer le projet et de voir quelle est l'occupation du sol avant l'aménagement. Elle est illustrée par une série de photos permettant d'appréhender l'état initial du site.

>Plan des aménagements

Un plan présente l'aménagement proposé.

Chaque aménagement est décomposé en éléments constitutifs : le " tronçon". Chaque tronçon est lui-même décomposé en "unité fonctionnelle" élémentaire (UF).

Les UF sont des éléments linéaires (haies, fossés, talus...) ou surfaciques (mares, prairies...) à mettre en œuvre ou réover.

Les UF sont nommés en fonction des thématiques :

- Les UF intitulées "Bio" correspondent à des éléments naturels : haie, bande enherbée, culture, vergers...
- Les UF intitulées "Fos" correspondent aux fossés.
- Les UF intitulées "Mob" correspondent à des voiries ou sentiers.

>Description des tronçons aménagés

Un tableau présente la description technique (taille, surface, matériaux...) de chaque tronçon et des UF qui le constituent.

>Projections à 5 et 10 ans

Une photo illustre l'état initial du site. Des dessins représentent le site 5 et 10 ans plus tard.

4-Analyse foncière

Cette partie a pour objet de déterminer la situation de droit quant à l'usage du sol du site concerné par l'aménagement.

>Situation au plan de secteur

Une carte permet de déterminer le statut au plan de secteur du site concerné par l'aménagement.

>Situation par rapport à Natura 2000 et autres contraintes réglementaires

Cette partie permet de déterminer quels sont les zonages réglementaires qui peuvent être actifs sur le site concerné par l'aménagement.

5-Acteurs concernés et programmation

Cette partie permet d'identifier l'ensemble des acteurs (physiques et institutionnels) concernés par la réalisation de l'aménagement. Les différentes étapes permettant la réalisation de l'aménagement sont également décrites.

6-Prescriptions techniques/ recommandations

Cette partie décrit les contraintes techniques ou administratives qui peuvent apparaître lors de la mise en œuvre de l'aménagement et qui peuvent être levées en suivant les recommandations.

7-Estimation budgétaire

Cette section présente le coût estimatif de l'aménagement hors-TVA (ou Hors-Taxe) et son financement.

8-Projets connexes

Cette partie identifie les autres projets d'aménagements de l'aménagement foncier et des projets extérieurs ayant un lien avec l'aménagement à réaliser.

9-Modalités de suivi et d'entretien

Cette partie décrit les modalités de suivi de l'aménagement de manière à ce que celui soit pleinement opérationnel. Elle décrit également les moyens à mettre en œuvre pour assurer le bon entretien de l'aménagement une fois celui-ci réalisé.

10-Documents de référence

Cette partie renvoie vers les documents utiles pour la compréhension et la réalisation du projet d'aménagement.

Ces documents sont de plusieurs types :

>Documents techniques

>Documents légaux, contractuels

4.2 Les fiches-projets aménagements

Ces fiches sont consultables dans le classeur intitulé "Aménagement foncier de Rouvroy-Fiches aménagements".

Pour des raisons pratiques lors de la conception de la programmation, les fiches-projets n'ont pas été systématiquement renumérotées. Ainsi, les fiches 13, 24 et 31 ne sont pas reprises dans la présente liste et ne correspondent à aucune action prévue dans le cadre de l'aménagement foncier.

Certaines fiches méritent des remarques particulières :

Les fiches 20, 22, 26, 27 et 30 font l'objet de travaux en zone Natura 2000. Ces aménagements font l'objet d'une procédure spécifique d'évaluation des incidences sur l'environnement (évaluation appropriée des incidences). Ce point est détaillé dans le Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE). Les fiches 20 et 22 font l'objet de compensation environnementale via les fiches 26 et 28.

Les tableaux ci-après détaillent les fiches aménagements par unité d'aménagement.

UA 01 - Le plateau agricole de Torgny

>Au niveau de la zone : fiche UA 01

>Par aménagement

Tableau et figure 20 - UA 01 - Aménagements prévus sur le plateau agricole de Torgny

Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)
1	T01	Création d'un chemin agricole vers la France et d'un double alignement d'arbres et d'une bande de culture favorable aux messicoles
2	T02	Mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles avec accès aux champs
3	T03	Déplacement d'un chemin donnant accès au bois et mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles
4	T04	Déplacement d'un chemin donnant accès au bois et mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles
5	T05	Mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles et d'un fossé

UA 02 - Coteau sud de Torgny

>Au niveau de la zone : fiche UA 02

>Par aménagement

Tableau et figure 21 - UA 02 - Aménagements prévus au niveau du coteau sud de Torgny

Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)
6	T06	Création et réfection du chemin des bornes accompagné d'un linéaire écologique et de la plantation d'un verger
7	T07	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies
8	T08	Réfection de la Rue Jean, implantation d'un bosquet
9	T09	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies

UA 03 - Périphérie de Torgny

>Au niveau de la zone : fiche UA 03

>Par aménagement

Tableau et figure 22 - UA 03 - Aménagements prévus au niveau de la périphérie de Torgny

Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)	Remarques
10	T10	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	
11	T11	Contournement sud de Torgny (voirie, alignement, prés-verger et pâture)	
12	T12	Contournement nord de Torgny (voirie, haie, prés-verger et parking)	

UA 04 - Coteau entre Lamorteau et Torgny

>Au niveau de la zone : fiche UA 04

>Par aménagement

Tableau et figure 23 - UA 04 - Aménagements prévus au niveau du coteau entre Lamorteau et Torgny

Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)	Remarques
14	T14	Mise en place d'un accès à la villa gallo-romaine	
15	T15	Mise en place d'une bande de pré de fauche, d'une haie anti-érosion associée et d'une amorce de dissuasion de passage	
16	T16	Création de pelouses sèches calcicoles et mise en place d'un accès aux parcelles	
17	T17	Mise en place d'une bande de pré de fauche accompagnée d'une haie et d'un fossé ainsi que d'un accès aux parcelles	
18	T18	Mise en place d'un accès aux parcelles et de linéaires écologiques à la confluence du Ton et de la Chiers	
19	T19	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	
20	T20	Création d'une voie verte entre Lamorteau et Torgny	N2000
21	T21	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies (point de captage en Natura 2000 mise en place du verger compromise)	

UA 05 - Périphérie de la Lamorteau

>Au niveau de la zone : fiche UA 05

> Par aménagement

Tableau et figure24 - UA 05 - Aménagements prévus au niveau de la périphérie de la Lamorteau

Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)	Remarques
22	T22	Création d'une voie verte entre Lamorteau et Ecouviez	N2000
23	T23	Mise en place de deux alignements d'arbres, d'un couloir écologique et renforcement du maillage de haies	

UA 06 - Versant entre Lamorteau et Harnoncourt

>Au niveau de la zone : fiche UA 06

>Par aménagement

Tableau et figure 25 - UA 06 - Aménagements prévus sur le versant entre Lamorteau et Harnoncourt

Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)	Remarques
25	T25	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	
26	T26	Création de pelouses sèches calcicoles et mise en place d'une promenade	N2000
27	T27	Mise en place d'un accès Aux Bois et d'un linéaire écologique	N2000
28	T28	Restauration de pelouses calcicoles	
29	T29	Mise en place d'une voirie et d'un linéaire écologique	

UA 07 - Périphérie d'Harnoncourt

>Au niveau de la zone : fiche UA 07

>Par aménagement

Tableau et figure 26 - UA 07 - Aménagements prévus à la périphérie d'Harnoncourt

Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)	Remarques
30	T30	Création d'une voie verte entre Dampicourt et Harnoncourt	N2000

UA 08 - Coteau des "Aisances"

>Au niveau de la zone : fiche UA 08

> Par aménagement

Tableau et figure 27 - UA 08 - Aménagements prévus sur le coteau des "Aisances"

Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)
32	T32	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies
33	T33	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies
34	T34	Mise en place de deux couloirs écologiques et renforcement du maillage de haies

4.3 *Recommandations générales relatives aux aménagements*

Les recommandations ci-après concernent toutes les fiches aménagements d'une manière générale :

- les empierrements seront réalisés à l'aide de grès jurassique ;
- les plantations d'arbres seront réalisées avec des essences indigènes certifiées d'origine wallonne (cf. liste fournie par le Parc Nature de Gaume ci-après) ;
- le réensemencement des chemins bi-bandes et des cultures comprenant des messicoles sera effectué à l'aide de graines de près maigres de fauche récoltées localement ou à défaut de semences d'origine wallonne.

Nom latin	Nom français	Développement	Sols	Importance de la provenance gaumaise des plants (pour éviter les introgressions génétiques dans la flore in situ, ne pas planter de plants d'origine non gaumaise)	Fleurs	Fruits intéressants pour les humains	Intérêt pour l'entomofaune	Intérêt pour l'avifaune	Intérêt fourrager	Bois d'œuvre	Arbre pouvant être recépé (C), mené en têtard (T), en petit arbuste (PA)	Intérêt bois/énergie	Toxicité pour l'Homme	Toxicité les chevaux
Acer campestre	Erable champêtre	moyen	plutôt calciphile				oui		oui	oui	C PA	oui		théoriquement pas de risque de myopathie, mais dans le doute s'abstenir
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	moyen à grand					non	oui	moyen	oui	C T			chargé en tannins
Carpinus betulus	Charme	grand	aime sols fertiles, légèrement acides				non	oui	oui, chevaux aussi		C T PA	oui		
Castanea sativa	Châtaignier	grand	acidophile			oui			oui, moyen	bois d'œuvre, piquets	C	oui		fort chargés en tannins
Clematis vitalba	Clématite des haies	petit / liane	plutôt calciphile / 3ème cuesta											
Cornus mas	Cornouiller mâle	moyen	calciphile / 3ème cuesta	important	mars	oui	oui	oui	oui		C PA			

Nom latin	Nom français	Développement	Sols	Importance de la provenance gaumaise des plants (pour éviter les introgressions génétiques dans la flore in situ, ne pas planter de plants d'origine non gaumaise)	Fleurs	Fruits intéressants pour les humains	Intérêt pour l'entomofaune	Intérêt pour l'avifaune	Intérêt fourrager	Bois d'œuvre	Arbre pouvant être recépé (C), mené en têtard (T), en petit arbuste (PA)	Intérêt bois/énergie	Toxicité pour l'Homme	Toxicité les chevaux
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	petit	neutrophile	important			oui	oui	oui, pas pour chevaux		C PA			légère
Corylus avellana	Noisetier	moyen	aime l'eau	important		oui	oui		oui		C PA	oui		
Crataegus monogyna	Aubépine à 1 style	moyen		important	mai-juin	oui	oui	oui	chevaux		C PA			
Crataegus laevigata subsp laevigata	Aubépine à 2 styles	moyen		important	mai-juin	oui	oui	oui			C PA			
Euonymus europaeus	Fusain d'Europe	petit	aime les sols riches, plutôt calciphile				non	oui	probable		C PA		légère	forte
Fagus sylvatica	Hêtre	petit à grand					non		oui			oui		légère, dans l'enveloppe des fruits
Frangula alnus	Bourdaine	petit	plutôt acidophile	très important				oui			C PA			légère
Fraxinus excelsior	Frêne élevé	grand	aime les sols moyens à				non	oui	oui, grand	oui	C T	oui		

Nom latin	Nom français	Développement	Sols	Importance de la provenance gaumaise des plants (pour éviter les introgressions génétiques dans la flore in situ, ne pas planter de plants d'origine non gaumaise)	Fleurs	Fruits intéressants pour les humains	Intérêt pour l'entomofaune	Intérêt pour l'avifaune	Intérêt fourrager	Bois d'œuvre	Arbre pouvant être recépié (C), mené en têtard (T), en petit arbuste (PA)	Intérêt bois/énergie	Toxicité pour l'Homme	Toxicité les chevaux
			humides											
Hedera helix	Lierre	petit / liane												forte
Humulus lupulus	Houblon	petit / liane	liane, aime sols profonds, légèrement humides, alluvions	important										légère
Juglans regia	Noyer royal	grand	plutôt calciphile			oui	non	oui	oui, en vert et en quantités limitées mais mieux vaut pas	oui			ne peut pas être recépié !	éviter car fort chargés en tannins
Ligustrum vulgare	Troène commun	petit	calciphile, thermophile	important	mai-juin		oui	oui			C PA		légère	forte

Nom latin	Nom français	Développement	Sols	Importance de la provenance gauloise des plants (pour éviter les introgressions génétiques dans la flore in situ, ne pas planter de plants d'origine non gauloise)	Fleurs	Fruits intéressants pour les humains	Intérêt pour l'entomofaune	Intérêt pour l'avifaune	Intérêt fourrager	Bois d'œuvre	Arbre pouvant être recépé (C), mené en têtard (T), en petit arbuste (PA)	Intérêt bois/énergie	Toxicité pour l'Homme	Toxicité les chevaux
Lonicera peryclimenum	Chèvrefeuille des bois	petit, liane											légère	forte
Lonicera xylosteum	Camérisier	petit	calciphile, thermophile / 3ème cuesta	important									légère	
Malus sylvestris	Pommier sauvage	moyen à grand	plutôt thermophile	très important	avril -mai	oui	oui	oui	oui					
Mespilus germanica	Néflier	moyen	acidophile		mai-juin	oui	oui	oui			C PA			
Prunus avium	Merisier	grand			avril -mai		oui	oui	oui	oui	C	oui		légère
Prunus cerasifera	Myrobolan	moyen	plutôt calciphile		mars-avril	oui	oui	oui	oui	oui	PA			légère
Prunus cerasus	Griottier	moyen			avril -mai	oui	oui	oui	oui		PA			légère
Prunus padus	Cerisier à grappes	grand	acidophile à neutrophile, aime sols humides		mai		oui	oui			C	oui		légère

Nom latin	Nom français	Développement	Sols	Importance de la provenance gauloise des plants (pour éviter les introgressions génétiques dans la flore in situ, ne pas planter de plants d'origine non gauloise)	Fleurs	Fruits intéressants pour les humains	Intérêt pour l'entomofaune	Intérêt pour l'avifaune	Intérêt fourrager	Bois d'œuvre	Arbre pouvant être recépé (C), mené en têtard (T), en petit arbuste (PA)	Intérêt bois/énergie	Toxicité pour l'Homme	Toxicité les chevaux
Prunus spinosa	Prunellier	petit	plutôt calciphile											légère
Pyrus pyraeaster	Poirier sauvage	grand		très important										
Pyrus communis	Poirier cultivé	grand	aime sols plutôt secs	très important	avril -mai	oui	oui	oui	oui	oui				légère
Quercus robur	Chêne pédonculé	grand	aime sols moyens à humides				non	oui	ok pour ovins et caprins, moins pour bovins	oui	C T	oui		fort chargés en tannins
Quercus petraea	Chêne sessile	grand	aime sols moyens à secs				non	oui	ok pour ovins et caprins, moins pour bovins	oui				fort chargés en tannins
Rhamnus cathartica	Nerprun purgatif	petit	plutôt calciphile	important			non	oui			PA		légère	légère
Ribes nigrum ou rubrum	Groseillier noir ou rouge	petit				oui	oui	oui			PA			

Nom latin	Nom français	Développement	Sols	Importance de la provenance gaumaise des plants (pour éviter les introgressions génétiques dans la flore in situ, ne pas planter de plants d'origine non gaumaise)	Fleurs	Fruits intéressants pour les humains	Intérêt pour l'entomofaune	Intérêt pour l'avifaune	Intérêt fourrager	Bois d'œuvre	Arbre pouvant être recépé (C), mené en têtard (T), en petit arbuste (PA)	Intérêt bois/énergie	Toxicité pour l'Homme	Toxicité les chevaux
Ribes uva-crispa	Groseillier épineux (à maque-reaux)	petit	plutôt calciphile, forêts de ravins, aime ombre et humidité / 3ème cuesta	très important		oui	oui	oui			PA			
Rosa arvensis	Rosier des champs	petit	peu courant, intéressant à planter en Gaume / 3ème cuesta	très important										
Rosa canina	Eglantier / rosier de chien	petit		important	juin	oui	oui	oui	oui					
Rubus ssp	Ronces diverses	petit				oui	oui	oui	oui si habitué					
Salix ssp	Saules divers	moyen à grand	aime l'eau				oi		oui, moyen		C T PA	oui		
Sambucus ebulus	Sureau yèble	petit, herbacé	thermophile /	très important									légère	légère

Nom latin	Nom français	Développement	Sols	Importance de la provenance gauloise des plants (pour éviter les introgressions génétiques dans la flore in situ, ne pas planter de plants d'origine non gauloise)	Fleurs	Fruits intéressants pour les humains	Intérêt pour l'entomofaune	Intérêt pour l'avifaune	Intérêt fourrager	Bois d'œuvre	Arbre pouvant être recépé (C), mené en têtard (T), en petit arbuste (PA)	Intérêt bois/énergie	Toxicité pour l'Homme	Toxicité les chevaux
			3ème cuestas											
Sambucus nigra	Sureau noir	petit		important	juin-juillet	oui	oui	oui	oui		C			légère
Sambucus racemosa	Sureau à grappes	petit	acidophile	important	avril-mai		oui	oui			C PA		légère	légère
Sorbus aria	Alisier blanc / Alouchier	grand	plutôt thermophile, 3ème cuesta	très important					chevaux					
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs	moyen	acidophile		mai-juin		oui	oui	oui		C	oui		
Sorbus torminalis	Alisier commun	grand	thermophile, calciphile / 3ème cuesta	très important					chevaux					
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	grand			juin-juillet	oui (fleurs)	oui		oui	oui	C	oui		
Viburnum lantana	Viorne lantane /	petit	calciphile / 3ème	important	mai-juin		oui	oui	oui		C PA		légère	légère

Nom latin	Nom français	Développement	Sols	Importance de la provenance gaumaise des plants (pour éviter les introgressions génétiques dans la flore in situ, ne pas planter de plants d'origine non gaumaise)	Fleurs	Fruits intéressants pour les humains	Intérêt pour l'entomofaune	Intérêt pour l'avifaune	Intérêt fourrager	Bois d'œuvre	Arbre pouvant être recépé (C), mené en têtard (T), en petit arbuste (PA)	Intérêt bois/énergie	Toxicité pour l'Homme	Toxicité les chevaux
	viorne mancienne		cuesta											
Viburnum opulus	Viorne obier	petit	plutôt terrains frais		mai-juin		oui	oui	oui		C PA		légère	légère

4.4 Synthèse des aménagements proposés

Les tableaux ci-après présentent de manière synthétique l'ensemble des aménagements proposés. Ceux-ci sont distingués selon deux catégories :

1-Les aménagements linéaires

Y sont repris les voiries (quel que soit leur revêtement), les haies (libres et basses) ainsi que les fossés.

Les **haies libres** sont des haies de plus de 5m de haut et d'au moins 2m d'emprise.

Les **haies basses** sont des haies de moins de 5m de haut et de moins de 2m d'emprise.

2-Les aménagements surfaciques

Y sont repris les vergers, les opérations de restauration écologique de milieux ainsi que les zones mises sous gestion différenciée.

Par **gestion différenciée**, on entend une gestion agricole plus extensive que les pratiques conventionnelles, avec un objectif de maintien ou de développement de fonctions complétant la production agricole (biodiversité, lutte contre l'érosion, qualité de l'eau, aspect paysager).

Tableau et figure 28 - Synthèse des aménagements proposés

UA n°	Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)	Aménagements linéaires				Aménagements surfaciques		
				Voiries	Haies libres	Haies basses	Fossés	Vergers	Restauration de milieux	Gestion différenciée
01	1	T01	Création d'un chemin agricole vers la France et d'un double alignement d'arbres et d'une bande de culture favorable aux messicoles	Création	Plantation					Messicoles
01	2	T02	Mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles avec accès aux champs							Messicoles
01	3	T03	Déplacement d'un chemin donnant accès au bois et mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles	Déplacement						Messicoles
01	4	T04	Restauration du chemin de frontière et déboisement	Rénovation	Enlèvement					
01	5	T05	Mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles et d'un fossé				Création			Messicoles
02	6	T06	Création et réfection du Chemin des Bornes accompagné d'un linéaire écologique et de la plantation d'un verger	Création et réfection	Plantation			Plantation		
02	7	T07	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	Création	Plantation	Création	Création			
02	8	T08	Réfection de la Rue Jean, implantation d'un bosquet	Création et réfection	Plantation	Création	Création			
02	9	T09	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	Création et réfection	Plantation	Création	Création			
03	10	T10	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	Création	Plantation		Création			
03	11	T11	Contournement sud de Torgny (voirie, alignement et pré-verger)	Création	Plantation		Création	Plantation		Pré de fauche ou pré pâturé/ vigne
03	12	T12	Contournement nord de Torgny (voirie, haie, pré-verger et parking)	Création	Plantation		Création	Plantation		Pré de fauche ou pré pâturé/ vigne
03	13	T13	mise en place d'un verger et d'une aire de pique-nique					Plantation		Pré de fauche ou pré pâturé/ vigne
04	14	T14	Mise en place d'un accès à la villa gallo-romaine	Création	Plantation		Création	Plantation		
04	15	T15	Mise en place d'une bande de pré de fauche, d'une haie anti-érosion associée et d'une amorce de dissuasion de passage	Création	Plantation					Pré de fauche
04	16	T16	Création de pelouses sèches calcicoles et mise en place d'un accès aux parcelles	Création	Plantation		Création		Pelouses calcicoles	
04	17	T17	Mise en place d'une bande de pré de fauche accompagnée d'une haie et d'un fossé ainsi que d'un accès aux parcelles	Création	Plantation		Création			Corridor écologique
04	18	T18	Mise en place d'un accès aux parcelles et de linéaires écologiques à la confluence du Ton et de la Chiers	Création	Plantation	Création	Création			

UA n°	Fiche n°	Tronçon n°	Aménagement(s)	Aménagements linéaires				Aménagements surfaciques		
				Voiries	Haies libres	Haies basses	Fossés	Vergers	Restauration de milieux	Gestion différenciée
04	19	T19	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	Création	Plantation	Création	Création			
04	20	T20	Création d'une voie verte entre Lamorteau et Torgny	Création	Plantation					Pré de fauche
04	21	T21	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	Création	Aménagement des abords	Création				
05	22	T22	Création d'une voie verte entre Lamorteau et Ecouviez	Création	Plantation					
05	23	T23	Mise en place de deux alignements d'arbres, d'un couloir écologique et renforcement du maillage de haies		Plantation	Création	Création			
05	24	T24	Mise en place d'un verger et d'un pré de fauche					Plantation		Pré de fauche
06	25	T25	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	Création	Plantation					
06	26	T26	Création de pelouses sèches calcicoles et mise en place d'une promenade	Création					Pelouses calcicoles	
06	27	T27	Mise en place d'un accès Aux Bois et d'un linéaire écologique	Création	Plantation					
06	28	T28	Création de pelouses sèches calcicoles et protection d'un point de captage d'eau potable						Pelouses calcicoles	
07	29	T29	Mise en place d'une voirie et d'un linéaire écologique	Création	Plantation		Création			
07	30	T30	Création d'une voie verte entre Dampicourt et Harnoncourt	Création						
08	32	T32	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	Rénovation	Plantation	Création	Création			
08	33	T33	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies	Création	Plantation		Création			
08	34	T34	Mise en place de deux couloirs écologiques et renforcement du maillage de haies		Plantation	Création				

4.5 Maîtrise foncière et entretien des aménagements

Comme rappelé en introduction du présent document (point 1), les aménagements ne pourront être réalisés que **sous réserve de la maîtrise foncière correspondante**.

Une convention de gestion et d'entretien des aménagements subsidiés par la Région wallonne sera proposée à la Commune. Cette convention prévoit notamment l'élaboration d'un rapport annuel sur l'entretien des aménagements ainsi que la communication qui est faite à leur propos.

De manière à assurer la pérennité des aménagements et un complément de revenu aux agriculteurs ; les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) seront proposées dans la mesure du possible.

La restauration de pelouses calcicoles (fiches 16, 26 et 28) étant une compensation de travaux menés en zone Natura 2000, celles-ci seront mises en réserve naturelle domaniale ou agréée et classées Natura 2000 (UG 2²¹).

Le tableau suivant présente les moyens de maîtrise foncière et de gestion des aménagements projetés.

Tableau et figure 29 - Moyens envisagés de maîtrise foncière et d'entretien des aménagements

Type d'aménagement		Action	Foncier			Gestion projetée	
			Situation foncière actuelle	Moyen de maîtrise foncière envisagé	Situation foncière projetée	Statut de protection	Gestion/ entretien
Aménagements linéaires	Voiries	Création	Privé	Création de domaine public/ acquisition	Domaine public communal	Base légale existante	Communal (convention Commune/DAFOR)
	Haies libres	Plantation	Privé	Echange parcelaire/ création de domaine public (si voirie)	Domaine public communal (à proximité de voirie) / Domaine privé communal	Classement	MAEC +convention Commune/DAFOR
	Haies basses	Plantation	Privé	Echange parcelaire/création de domaine public (si voirie)	Domaine privé communal	Base légale existante	MAEC (après constitution d'une haie éligible) +convention Commune/DAFOR
	Fossés	Création	Privé	Création de domaine public	Domaine public communal (à proximité de voirie) / Domaine privé communal	Base légale existante	Communal (Convention Commune/DAFOR)
Aménagements surfaciques	Vergers	Plantation	Privé	Echanges parcelaires	Domaine privé communal	Base légale existante	MAEC + contrat d'occupation à titre gratuit+convention Commune/DAFOR
	Restauration de milieux	Pelouses calcicoles	Privé	Echanges parcelaires	Domaine privé communal	Réserve naturelle agréée ou domaniale, classement en Natura 2000 (UG 2).	MAEC + contrat d'occupation à titre gratuit

²¹ UG : Unité de Gestion

Type d'aménagement	Action	Foncier			Gestion projetée		
		Situation foncière actuelle	Moyen de maîtrise foncière envisagé	Situation foncière projetée	Statut de protection	Gestion/ entretien	
Aménagements surfaciques	Gestion différenciée	Messicoles	Privé	Echanges parcel-laires	Domaine privé régional/ Domaine privé communal	Base légale existante	MAEC + contrat d'occupation à titre gratuit
	Gestion différenciée	Pré de fauche	Privé	Echanges parcel-laires	Domaine public communal (à proximité de voirie) / Domaine privé communal	Base légale existante	MAEC + contrat d'occupation à titre gratuit+convention Commune/DAFOR

4.6 Budget estimatif global

Le budget estimatif global des aménagements proposés est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau et figure 30- Budget estimatif des aménagements proposés

UA	Fiche	Budget estimatif	
			HTVA
UA1	Fiche 1		54 437.00 €
	Fiche 2		12 695.50 €
	Fiche 3		38 903.00 €
	Fiche 4		50 880.00 €
	Fiche 5		8 516.50 €
	Total		165 432.00 €
UA2	Fiche 6		105 300.00 €
	Fiche 7		149 530.00 €
	Fiche 8		217 860.00 €
	Fiche 9		154 936.00 €
	Total		627 626.00 €
UA3	Fiche 10		78 400.00 €
	Fiche 11		246 750.00 €
	Fiche 12		297 088.00 €
	Total		622 238.00 €
UA4	Fiche 14		77 840.00 €
	Fiche 15		79 987.50 €
	Fiche 16		143 429.50 €
	Fiche 17		70 209.50 €
	Fiche 18		36 700.00 €
	Fiche 19		50 796.00 €
	Fiche 20		251 439.00 €
	Fiche 21		25 810.00 €
	Total		736 211.50 €
UA5	Fiche 22		53 000.00 €
	Fiche 23		55 510.00 €
	Total		108 510.00 €
UA6	Fiche 25		47 500.00 €
	Fiche 26		144 170.00 €
	Fiche 27		17 200.00 €
	Fiche 28		27 755.00 €
	Total		236 625.00 €
UA7	Fiche 29		24 584.00 €
	Fiche 30		47 500.00 €
	Total		72 084.00 €
UA8	Fiche 32		156 896.00 €
	Fiche 33		73 730.00 €
	Fiche 34		20 200.00 €
	Total		250 826.00 €
Total AF			2 819 552.50 €
TVA			592 106,02 €
Total AF TVAC			3 411 658,52€

Les aménagements proposés seront financés par la Commune de Rouvroy et la Wallonie.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'aménagement foncier des biens ruraux 15 mai 2014 - (M.B. 23.06.2014) définit, par type d'aménagement, le montant de la part régionale. La part communale représente le solde.

Le tableau ci-après reprend le niveau de subsidiation pour les **travaux envisagés sur le domaine public**. Cela ne concerne pas les travaux sur le domaine privé de particuliers.

Tableau et figure 31 - Montant du financement régional par type d'aménagement

Type de travaux	Subside régional (% du montant total de la dépense*)
Travaux de création, d'aménagement et de suppression de chemins publics, sentiers, voies d'écoulement d'eau et ouvrages d'art connexes	60%
Mise en œuvre de revêtements en béton de ciment bi-bandes pour les travaux de création et d'aménagement de chemins	70%
Travaux de plantation réalisés avec des plantes indigènes	80%
Travaux de nivellement, d'aménagement du parcellaire, de lutte contre l'érosion et les inondations	60%
Etablissement d'un plan d'aménagement des sites et pour l'exécution des travaux prévus dans ce plan	80%

* Le montant total de la dépense comprend :

1° le coût réel des travaux fixé par le décompte de ceux-ci ;

2° les frais généraux liés aux travaux, notamment les honoraires de l'auteur de projet et du coordinateur sécurité-santé, les essais et études géotechniques, les essais sur matériaux ;

3° les frais pour dégâts aux cultures, dégâts structuraux et pertes de jouissance, les frais pour expropriation, emprises et acquisitions et les frais pour déplacement de conduites et de câbles ;

4° les frais de communication et de promotion des travaux réalisés²².

4.7 Calendriers prévisionnels

4.7.1 Calendrier prévisionnel de l'aménagement foncier

La durée de l'aménagement foncier est estimée entre 5 et 7 ans.

Le tableau suivant présente la succession des différentes étapes de l'aménagement foncier.

Tableau et figure 32 - Calendrier prévisionnel de déroulement de l'aménagement foncier

Phases de l'aménagement foncier	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Formalités préalables						
Classement de sol						
Bornage						

²² Source : <http://environnement.wallonie.be/legis/agriculture/code/code003.html>

Echanges parcellaires						
Travaux						
Acte d'aménagement foncier						

4.7.2 Calendrier prévisionnel des travaux

Les travaux ne pouvant s'effectuer que sur terrain dont la maîtrise foncière est assurée. **La plupart ne pourront débuter qu'après la phase d'échanges parcellaires.**

Les pistes cyclables Lamorteau-Torgny et Lamorteau-Ecouvies (fiches 20 et 22) étant situées en Natura 2000, la réglementation²³ impose des compensations écologiques. Celles-ci seront réalisées via la re-création de pelouses calcicoles (fiches 16, 26 et 28). La compensation devant être mise en place avant les incidences des travaux sur l'environnement, la mise en œuvre des fiches 26 et 28 précèdera celles des fiches 20 et 22. Il est à noter qu'en début 2017, une partie des travaux de la fiche 26 a été entamée sur des terrains boisés communaux.

²³ Article 29§2 de la Loi de Conservation de la Nature

5 Principales mesures de suivi des incidences

Tels que définis dans le projet de programme d'AF, le suivi de l'AF se fera à tous les stades de l'opération (pendant et après).

5.1 Suivi durant le déroulement de l'opération d'aménagement foncier

5.1.1 Suivi durant les travaux

Les travaux seront conduits suivant les modalités définies par la **norme NF X10-900**. Cette norme définit les étapes à suivre pour la conduite d'un projet de **génie écologique**²⁴. Elle permet d'intégrer la dimension biodiversité à tous les stades des travaux (de la conception à la réalisation). Elle assure également une traçabilité des recommandations de l'évaluation des incidences. Celles-ci seront intégrées aux cahiers des charges régissant les marchés publics de travaux. Une mission de **coordination "aménagement/ biodiversité"** sera également créée.

A l'image du coordinateur "santé-sécurité" en charge du volet prévention des risques d'accident sur chantier, le coordinateur biodiversité *"vérifie la mise en œuvre des consignes établies notamment en phase étude pour la préservation des fonctionnalités écologiques, des espèces et des habitats. En cas d'aléa, il détermine les conséquences éventuelles sur les objectifs du projet, en informe le maître d'ouvrage et peut proposer des solutions"*²⁵.

5.1.1.1 Rapport annuel du Comité d'Aménagement Foncier

Conformément à l'article D.271/1, le CAF, assisté par la DAFOR, établira un rapport d'avancement du projet relatif aux aspects techniques, budgétaires et de communication.

Conformément à l'article 15 de l'AGW du 15 mai 2014, ce rapport comprendra :

- « 1° une liste des réunions tenues, avec indication de l'ordre du jour, résumé des décisions prises lors de chaque réunion et indication de celles qui ont fait l'objet d'un avis de la commission consultative
- 2° un résumé des étapes réalisées et un planning des étapes à réaliser suivant l'annexe 3
- 3° un état des lieux des travaux réalisés et un planning des travaux à réaliser
- 4° un tableau de suivi budgétaire des dépenses et des recettes »²⁶

Le rapport d'activités du Comité sera transmis au Gouvernement tous les trois ans dès l'entrée en vigueur de l'AGW du 15 mai 2014.

5.1.1.2 Tableau de bord de l'aménagement foncier

²⁴ "Ensemble des connaissances scientifiques, des techniques et des pratiques qui prend en compte les mécanismes écologiques, appliqué à la gestion de ressources, à la conception et à la réalisation d'aménagements ou d'équipements, et qui est propre à assurer la protection de l'environnement. L'ingénierie écologique permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes". JORF, 18/08/2015

²⁵ Norme NF X10-900

²⁶ Source : AGW du 15 mai 2014 relatif à l'aménagement foncier des biens ruraux

Un tableau de bord de l'AF sera mis en place. Il permettra de suivre l'état d'avancement de l'opération ainsi que ses incidences environnementales (positives et négatives). Ce tableau de bord reposera sur la série d'indicateurs développée au point 5.2.3.

5.1.1.3 Mise à jour de l'étude "petit rhinolophe"

Une mise à jour de l'étude "petit rhinolophe" a été lancée en juin 2019. Cette espèce est considérée comme **une espèce parapluie**, c'est-à-dire "*une espèce dont l'étendue du territoire et les exigences écologiques permettent la protection d'un grand nombre d'autres espèces si celle-ci est protégée*²⁷".

Son suivi permettra d'avoir une bonne idée de l'état des milieux bocagers et prairiaux.

5.1.1.4 Observatoire photographique des paysages

*"Le principe d'un observatoire photographique du paysage consiste à effectuer des prises de vue sur un territoire donné, qui seront par la suite rephotographiées dans le temps*²⁸." Il est ainsi possible de suivre l'évolution du paysage au travers de zones témoins.

Ce suivi permet de :

- mieux connaître le paysage
- engager d'éventuelles actions correctrices au niveau de l'AF
- valoriser le paysage au moyen d'actions pédagogiques et de communication
-

La mise en œuvre de cet observatoire a été initiée au mois de mai 2019 avec l'appui de partenaires locaux (Commune, CLDR, FRW, PNG).

5.2 Suivi post-opération d'aménagement foncier

5.2.1 Convention de gestion et d'entretien des aménagements subsidiés

Une convention de gestion et d'entretien des aménagements subsidiés sera proposée à la Commune. Cette convention sera valable pendant une période de 10 ans. Un rapport annuel concernant l'entretien et la gestion des entretiens de ces aménagements sera rédigé par la Commune. La Direction de l'Aménagement Foncier Rural, après sollicitation par le CAF, pourra effectuer des contrôles de bonne exécution.

5.2.2 Evaluation ex-post

A la clôture de l'opération d'AF, une évaluation finale (ex-post) sera réalisée.

Celle-ci comprendra :

- "un bilan financier : comparaison entre le prévisionnel du programme opérationnel et les dépenses réalisées détaillées action par action

²⁷ Programme Life Tétrás Vosges (<http://lifetetrasvosges.lorraine.eu/jahia/Jahia/accueil/grandTetrás/especparapluie>)

²⁸ "Itinéraires photographiques, méthode de l'observatoire photographique du paysage", 2008, Ministère Français de l'Ecologie

- un bilan des actions techniques : comparaison entre les actions prévues et celles effectivement réalisées
- un bilan d'efficacité : rapport entre le bilan financier et le bilan technique ;
- un bilan des échecs ou des écueils rencontrés à éviter pour de futurs projets ;
- un bilan de l'atteinte des objectifs : en s'appuyant sur les dispositifs d'évaluation précédemment décrits
- un bilan de perception et de satisfaction des parties prenantes et/ou des usagers : par exemple, à l'aide d'enquêtes
- un bilan de la concertation et de la consultation : récapitulatif des dispositifs déployés (liste des acteurs consultés, fréquence, modalités, ...)
- un bilan des conditions de travail des prestataires d'exécutions du projet.²⁹

5.2.3 Tableau de bord de l'aménagement foncier

"Un tableau de bord est l'outil de gestion, de pilotage et d'évaluation de l'aménagement foncier. Il est constitué d'un ensemble d'indicateurs qui offre une vue synthétique de la situation et des tendances observées sur le terrain afin d'améliorer ou de reconsidérer la gestion de l'aménagement foncier³⁰."

Pour rappel, **un indicateur** *"synthétise ou simplifie des données ou des variables jugées pertinentes pour rendre compte d'un phénomène qui ne peut être décrit directement en raison de sa complexité ou pour des raisons de faisabilité³¹."*

Ce jeu d'indicateurs fournit rapidement au lecteur l'information essentielle sur l'efficacité des mesures prises sur le terrain au regard de ce qui est en jeu au sein du périmètre d'AF ainsi que des résultats attendus à long terme³².

Le schéma ci-après détaille les liens entre la structure du programme d'AF et le tableau de bord³³.

²⁹ Norme NF X10-900

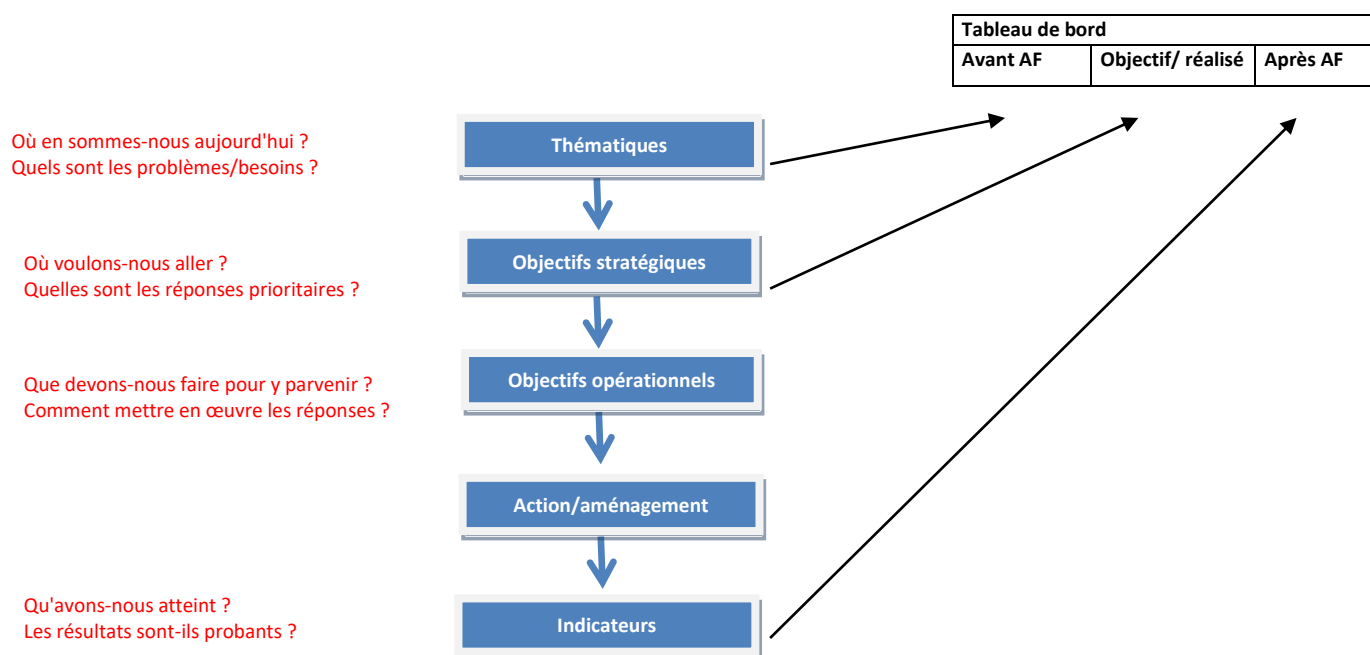
³⁰ Repris et adapté du "Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, outils de gestion et de planification", ATEN

³¹ "Agriculture et développement durable", 2015. LAIREZ Juliette, FESCHET Pauline, Aubin Joël, BOCKSTALLER Christian, BOUVAREL Isabelle. Collection Sciences en partage, Editions Quae

³² Repris et adapté du "Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, outils de gestion et de planification", ATEN

³³ Idem

Tableau et figure 33 - Liens entre la structuration de la programmation des travaux et le tableau de bord



Les indicateurs choisis sont de 3 types³⁴ :

1. **Les indicateurs de suivi de l'évolution des enjeux** sont des **indicateurs d'état** dénommés "E". Ils permettent de suivre l'évolution des enjeux propres au périmètre d'AF en matière d'agriculture, de biodiversité, d'eau, d'érosion et de mobilité.
2. **Les indicateurs d'atteinte des objectifs** correspondent à **des quantités à réaliser (mètres linéaires, mètres carrés...)** ou de **qualité à atteindre**. Ils sont dénommés "O".
3. **Les indicateurs de suivi de la réalisation** correspondent à **la mise en œuvre des aménagements en matière de quantités ou de qualité**. Ils sont dénommés "R". Ces indicateurs permettent de suivre le degré de mise en œuvre des aménagements.

Le tableau de bord permet de comparer :

- la situation avant/après soit E avant / E après
- le "prévu" par rapport au "réalisé" soit O/R

Le tableau de bord sera finalisé après l'adoption du programme d'AF par le CAF (Code wallon de l'Agriculture – Art. D.276). De légères adaptations sont susceptibles d'y être apportées en fonction de la disponibilité de certaines données. Les indicateurs seront alors calculés. Le tableau de bord offrira une image du périmètre d'AF à t=0.

Les tableaux suivants présentent les **3 types d'indicateurs pour chaque objectif opérationnel** de l'AF³⁵. Les thématiques « paysage » et « développement territorial » étant transversales, elles ne feront pas l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs.

³⁴Norme NF 10-900

³⁵ Adapté de "Le tableau de bord intégré au plan de gestion", RNF-AAMP

Tableau et figure 34 - Indicateurs relatifs à la thématique "agriculture"

Objectif opérationnel : Agri 1 - Améliorer le parcellaire

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs	Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?	Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat - Après AF: Parcellaire après AF	Etat souhaité - Objectif	Réalisé	
Indicateurs : parcellaire avant/ après AF		Indicateurs	Indicateurs : échange parcellaire	
Agri1-E-1	Niveau d'accessibilité moyen des parcelles	Aucun objectif chiffré n'est fixé pour les échanges parcellaires.		Aucun objectif chiffré n'est fixé pour les échanges parcellaires.
Agri1-E-2	Distance moyenne entre le siège d'exploitation et chacune des parcelles			
Agri1-E-3	Nombre moyen d'angles ouverts / fermés / peu fermés par parcelle			
Agri1-E-4	Surface moyenne d'une parcelle en exploitation			
Agri1-E-5	Nombre moyen de parcelles par exploitation			
Agri1-E-6	Surface moyenne d'une parcelle en propriété			
Agri1-E-7	Nombre moyen de parcelles par propriétaire			
Agri1-E-8	Taux de réponse aux vœux des occupants absolu			
Agri1-E-9	Taux de réponse aux vœux des occupants surfacique			
Agri1-E-10	% surfaces en agriculture biologique/ SAU			
Agri1-E-11	% surfaces en prairies permanentes/ SAU			
Agri1-E-12	% surfaces en cultures sarclées/ SAU			
Agri1-E-13	SAU			
Agri1-E-14	% SAU avec conditions de gestion (MAE, Natura 2000)			
Agri1-E-14	Taux de réclamation (absolu, %, surfacique)			

Objectif opérationnel : Agri 2 - Améliorer la mobilité agricole

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF		Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Indicateurs : Etat du réseau de voirie avant/après AF		Indicateurs : travaux de voirie prévus		Indicateurs : travaux de voirie réalisés	
Agri2-E-1	"Qualité" du réseau de voirie agricole	Agri2-O-1	Linéaire de voirie agricole prévu à améliorer/ créer	Agri2-O-1	Linéaire de voirie agricole réalisé à améliorer/ créer
Agri2-E-2	"Quantité" du réseau de voirie agricole	Agri2-O-2	Qualité du linéaire de voirie agricole prévu à améliorer/ créer	Agri2-O-2	Qualité du linéaire de voirie agricole réalisé à améliorer/ créer

Remarque : l'objectif opérationnel Agri3 "pérenniser la situation foncière" n'a été relié à un jeu d'indicateurs.

Objectif opérationnel : Agri 4 - Communiquer sur le travail des agriculteurs

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat – Après	Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Indicateurs : connaissance et image générales des agriculteurs avant/après AF par le grand public		Indicateurs : Actions et supports de communication prévus		Indicateurs : Actions et supports de communication réalisés	
Agri3-E-1	Evaluation à dire d'experts et/ou d'acteurs locaux	Agri3-O-1	Actions et supports de communication prévus	Agri3-R-1	Actions et supports de communication réalisés

Tableau et figure 35 - Indicateurs relatifs à la thématique "biodiversité"

Objectif opérationnel : Bio 1 - Maintenir et restaurer des habitats pour la faune et la flore

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat - Après AF	Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Indicateurs : composition, structure, processus des écosystèmes avant/après AF		Indicateurs : plantations, restaurations de milieux prévues		Indicateurs : plantations, restaurations de milieux réalisées	
Bio1-E-1	Surface de prés maigres de fauche	Bio1-O-1	Surface de prés maigres de fauche prévue	Bio1-R-1	Surface de prés maigres de fauche réalisée
Bio1-E-2	Surface de prairies permanentes	Bio1-O-2	A voir après plan d'AF	Bio1-R-2	A voir après plan d'AF
Bio1-E-3	Surface de culture de messicoles	Bio1-O-3	Surface de culture de messicoles prévue	Bio1-R-3	Surface de culture de messicoles réalisée

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat - Après AF	Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Indicateurs : composition, structure, processus des écosystèmes avant/après AF		Indicateurs : plantations, restaurations de milieux prévus		Indicateurs : plantations, restaurations de milieux réalisés	
Bio1-E-4	Surface de pelouses calcaires	Bio1-O-4	Surface de pelouses calcaires prévue	Bio1-R-4	Surface de pelouses calcaires réalisée
Bio1-E-5	Surface de verger	Bio1-O-5	Surface de verger prévue	Bio1-R-5	Surface de verger réalisée
Bio1-E-6	Occupation du sol en zone inondable – quantité de cultures en zone inondable	Bio1-O-6	A voir après plan d'AF	Bio1-R-6	A voir après plan d'AF
Bio1-E-7	Longueur de haies	Bio1-O-7	Longueur de haies prévue	Bio1-R-7	Longueur de haies réalisée
Bio1-E-8	Longueur moyenne d'une haie	Bio1-O-8	A voir après plan d'AF	Bio1-R-8	A voir après plan d'AF
Bio1-E-9	Alignements d'arbres	Bio1-O-9	Alignements d'arbres prévus	Bio1-R-9	Alignements d'arbres réalisés
Bio1-E-10	Nombre de buissons / arbres isolés				
Bio1-E-11	Surface moyenne d'une parcelle agricole				
Bio1-E-12	Modèle habitat petit rhinolophe				
Bio1-E-13	Population petit rhinolophe		A minima : maintien des populations existantes		
Bio1E-14	Nombre de couples de pies grièches écorcheurs		A minima : maintien des populations existantes		

Objectif opérationnel : Bio 2 - Mettre en réseau des surfaces et éléments du paysage

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?		Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF		Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Résultat - Après AF					
Indicateurs : composition, structure, processus des écosystèmes avant/après AF		Indicateurs : travaux de voirie et de plantations prévus		Indicateurs : travaux de voirie et de plantations réalisés, état du nouveau parcellaire après échange	
Bio2-E-1	Quantité d'interface entre parcelles				
Bio2-E-2	Connectivité petit rhinolophe				

Objectif opérationnel : Bio 3 - Favoriser la découverte du patrimoine naturel

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?		Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF		Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Résultat - Après AF					
Indicateur : connaissance du patrimoine naturel par le grand public		Indicateurs : actions et supports de communication prévus		Indicateurs : actions et supports de communication réalisés	
Bio3-E1	Evaluation à dire d'experts et/ou d'acteurs locaux	Bio3-O-1	Actions et supports de communication prévus	Bio3-R-1	Actions et supports de communication réalisés

Tableau et figure 36 - Indicateurs relatifs à la thématique "eau-érosion"

Objectif opérationnel : Eau 1 - Mettre en place des dispositifs canalisant le ruissellement des eaux pluviales

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?	Que devons-nous faire pour y parvenir ?		
Etat/0 - Réel / avant AF		Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Résultat - Après AF		Indicateurs : Linéaire de fossés réalisés		Indicateurs : Linéaire de fossés prévu	
Indicateurs : ruissellement existant/ potentiel avant/après AF		Indicateurs : Linéaire de fossés réalisés		Indicateurs : Linéaire de fossés prévu	
Eau1-E-1	Linéaire fossé	Eau1-O-1	Linéaire fossé prévu	Eau1-R-1	Linéaire fossé réalisé

Objectif opérationnel : Eau 2 - Mettre en place des dispositifs anti-érosion

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?	Que devons-nous faire pour y parvenir ?		
Etat/0 - Réel / avant AF		Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Résultat - Après AF		Indicateurs : linéaire haies + bandes enherbées antiérosives prévues		Indicateurs : linéaire haies + bandes enherbées antiérosives réalisées	
Indicateurs : érosion existante/ potentielle avant/après AF		Indicateurs : linéaire haies + bandes enherbées antiérosives prévues		Indicateurs : linéaire haies + bandes enherbées antiérosives réalisées	
Eau2-E-1	Nombre et importance des axes de ruissellement	Eau2-O-1	Linéaire haies + bandes enherbées antiérosives prévues	Eau2-R-1	Linéaire haies + bandes enherbées antiérosives réalisées
Eau2-E-2	Superficie du territoire présentant un niveau d'aléa élevé	Analyse à mettre en lien avec celle du parcellaire			
Eau2-E-3	Erosion potentielle				

Objectif opérationnel : Eau 3 - Assurer la protection des aires de captage

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat- Après AF	Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Indicateurs : qualité de l'eau potable avant/ après AF		Indicateurs : surface de captage protégée prévue		Indicateurs : surface de captage protégée réalisée	
Eau3-E-1	Qualité de l'eau potable	Eau3-O-1	Surface captages à protéger prévue	Eau3-R-3	Surface captages à protéger réalisée

Tableau et figure 37 - Indicateurs relatifs à la thématique "mobilité"

Objectif opérationnel : Mob 1 - Améliorer le réseau de voiries rurales

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat - Après AF	Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Indicateurs : actuel du réseau et de la circulation générale avant/ après AF		Indicateurs : amélioration/création de voiries prévues		Indicateurs : amélioration/création de voiries réalisées	
Mob1-E-1	"Quantité" de voirie	Mob1-O-1	"Quantité" de voirie prévue	Mob1-R-1	"Quantité" de voirie réalisée
Mob1-E-2	"Qualité" de la voirie	Mob1-O-2	"Qualité" de la voirie prévue	Mob1-R-2	"Qualité" de la voirie réalisée

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat - Après AF	Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Mob1-E-3	Nombre d'accidents ou de plaintes				
Mob1-E-4	Evaluation à dire d'experts et/ou d'acteurs locaux				

Objectif opérationnel : Mob 2 - Réserver certains chemins à la circulation non-agricole et à la mobilité douce

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat - Après AF	Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Indicateurs : état actuel du réseau et de la circulation pour la circulation non-agricole et la mobilité douce avant/ après AF		Indicateurs : création/amélioration prévue de voiries pour la circulation non-agricole et la mobilité douce		Indicateurs : création/amélioration réalisée de voiries pour la circulation non-agricole et la mobilité douce	
Mob2-E-1	"Quantité" de voirie dédiée à la mobilité douce	Mob2-O-1	"Quantité" de voirie prévue	Mob1-R-1	"Quantité" de voirie réalisée
Mob2-E-2	"Qualité" de la voirie dédiée à la mobilité douce	Mob2-O-2	"Qualité" de la voirie prévue	Mob1-R-2	"Qualité" de la voirie réalisée
Mob2-E-3	Nombre d'accidents ou de plaintes (mobilité douce)				

Objectif opérationnel : Mob 3 - Contourner les centres de village

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat - Après AF	Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Indicateurs : franchissement des voiries par la faune avant/ après AF		Indicateurs : dispositifs de franchissement prévus		Indicateurs : dispositifs de franchissement réalisés	
Mob3-E-1	Nombre de collisions/ estimation d'experts	Mob3-O-1	Nombre de dispositifs de franchissement prévus	Mob3-R-1	Nombre de dispositifs de franchissement réalisés

Objectif opérationnel : Mob 4 - Assurer un franchissement des voiries par la faune

Suivi de l'évolution des enjeux		Atteinte des objectifs		Suivi de la mise en œuvre du programme opérationnel	
Où en sommes-nous ?	Qu'avons-nous atteint ?	Où voulons-nous aller ?		Que devons-nous faire pour y parvenir ?	
Etat/0 - Réel / avant AF	Résultat - Après AF	Etat souhaité - Objectif		Réalisé	
Indicateurs : Etat actuel du réseau et de la circulation générale avant/ après AF dans les centres de village		Indicateurs : création/amélioration de voiries prévus pour contourner les villages		Indicateurs : création/amélioration de voiries réalisés pour contourner les villages	
Mob4-E-1	Comptage des véhicules dans les centres de village				
Mob4-E-2	Indice de satisfaction des usagers				
Mob4-E-3	Indice de satisfaction des habitants de centre de village				

6 Bibliographie

Aménagement foncier de Rouvroy

"Plan de paysage Harnoncourt, Lamorteau et Torgny, Carnet 5-Paysage voulu", Mathilde SAUVILLERS, Paysagiste, 2015

"Rapport sur les incidences environnementales de l'aménagement foncier de Rouvroy", Aster, 2017

"Elaboration d'une méthodologie d'évaluation des incidences sur l'environnement de l'aménagement foncier s'appuyant sur la notion des services écosystémiques", Baptist et al, Biotope, 2016

"Plan d'évaluation des sites du remembrement de Lamorteau", D. THOEN & F. GUYON, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Arlon, 2000,

"Détermination de l'utilisation du paysage agricole par le Petit Rhinolophe sur les entités de Lamorteau, Torgny et Harnoncourt -commune de Rouvroy", Biotope, 2014

"Fiche environnementale - Commune de Rouvroy, Etat de l'environnement wallon", DGO3-DEMNA, 2010

"Contribution des procédures d'aménagement foncier rural au renforcement du réseau écologique en Wallonie – Fiche Lamorteau", ULG-ACREA, 2012

Aménagement foncier et environnement

"Vers des agricultures à hautes performances. Volume 2. Conception et évaluation de systèmes innovants en agriculture conventionnelle". INRA, GUYOMARD H.et al, 2013

Evaluation et gestion environnementale

"Indicateurs et tableaux de bord – Guide pratique pour l'évaluation environnementale", p31, P. GIRARDIN et al, 2005, Editions Tec&Doc

"Agriculture et développement durable-Guide pour l'évaluation multicritère", J.LAIREZ et al, Collection Sciences en partage, Editions Quae, 2015.

"Norme NF X10-900-Génie écologique-Méthodologie de conduite de projet appliqué à la préservation et au développement des habitats naturels-Zones humides et cours d'eau", AFNOR, 2012

"Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, outils de gestion et de planification", ATEN; <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

Paysage

"Itinéraires photographiques, méthode de l'observatoire photographique du paysage", Ministère Français de l'Ecologie, 2008

"Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme, Guide pour une meilleure prise en compte des paysages dans le cahier des charges des Scot, PLU et cartes communales", Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, Avril 2013, www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

"Paysages en herbe : le paysage et la formation à l'agriculture durable", M.TOUBLANC, Educagri, 2004

7 Abréviations

AF : Aménagement Foncier
AFNOR : Agence Française de Normalisation
BC : Bulletin Communal
CAF : Comité d'Aménagement Foncier
CR : Contrat de Rivière
CSIS : Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique
DAFOR : Direction de l'Aménagement Foncier
DCENN : Direction des Cours d'Eau Non Navigables
DEMNA : Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole
DGARNE : Direction Générale de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources Naturelles
DNF : Département Nature et Forêt
EAI : Evaluation Appropriée des Incidences
FUL : Fondation Universitaire Luxembourgeoise
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique (France)
MAEC : Méthode Agro-Environnementale et Climatique
OT : Office du Tourisme
PAC : Politique Agricole Commune
PCA : Plan Communal d'Aménagement
PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature
PNG : Parc Naturel de Gaume
RCU : Règlement Communal d'Urbanisme
RGSBR : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural.
RIE : rapport des incidences environnementales
RN : Réserve Naturelle
RNA : Réserve Naturelle Agréée
SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique
SI : Syndicat d'Initiative
SSC : Schéma de Structure Communal
UA : Unité d'Aménagement
UF. Unité Fonctionnelle
UG : Unité de Gestion
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
ZCS : Zone de Conservation Spéciale
ZPS : Zone de Protection Spéciale

8 Liste des tableaux et figures

Tableau et figure 1 - Caractéristiques du périmètre d'aménagement foncier	5
Tableau et figure 2 - Périmètre d'aménagement foncier	6
Tableau et figure 3 - Croquis issus du plan de paysage	9
Tableau et figure 4 - Instruments techniques et réglementaires mobilisés par l'aménagement foncier ..	10
Tableau et figure 5 - Principales étapes de l'aménagement foncier	12
Tableau et figure 6 – Structuration de la stratégie d'aménagement	17
Tableau et figure 7 - Programmation des travaux.....	19
Tableau et figure 8 - Carte de synthèse de la programmation des travaux.....	20
Tableau et figure 9 - Objectifs agricoles de la programmation des travaux	21
Tableau et figure 10 - Objectifs "biodiversité" de la programmation des travaux	23
Tableau et figure 11 - Plan des aménagements relatifs à la biodiversité	25
Tableau et figure 12 - Objectifs "eau-érosion" de la programmation des travaux	26
Tableau et figure 13 - Plan des aménagements relatifs à la thématique eau/érosion	27
Tableau et figure 14 - Objectifs "mobilité" de la programmation des travaux.....	29
Tableau et figure 15 - Plan des aménagements relatifs à la mobilité	30
Tableau et figure 16 - Objectifs "développement territorial" de la programmation des travaux	32
Tableau et figure 17 - Plan de synthèse de la programmation des travaux.....	34
Tableau et figure 18 - Découpage en unités d'aménagement	36
Tableau et figure 19 - Carte des unités paysagères	39
Tableau et figure 20 - UA 01 - Aménagements prévus sur le plateau agricole de Torgny.....	43
Tableau et figure 21 - UA 02 - Aménagements prévus au niveau du coteau sud de Torgny.....	43
Tableau et figure 22 - UA 03 - Aménagements prévus au niveau de la périphérie de Torgny	44
Tableau et figure 23 - UA 04 - Aménagements prévus au niveau du coteau entre Lamorteau et Torgny ..	44
Tableau et figure 24 - UA 05 - Aménagements prévus au niveau de la périphérie de la Lamorteau	44
Tableau et figure 25 - UA 06 - Aménagements prévus sur le versant entre Lamorteau et Harnoncourt...	45
Tableau et figure 26 - UA 07 - Aménagements prévus à la périphérie d'Harnoncourt	45
Tableau et figure 27 - UA 08 - Aménagements prévus sur le coteau des "Aisances"	45
Tableau et figure 28 - Synthèse des aménagements proposés.....	56
Tableau et figure 29 - Moyens envisagés de maîtrise foncière et d'entretien des aménagements.....	58
Tableau et figure 30- Budget estimatif des aménagements proposés	60
Tableau et figure 31 - Montant du financement régional par type d'aménagement.....	61
Tableau et figure 32 - Calendrier prévisionnel de déroulement de l'aménagement foncier	61
Tableau et figure 33 - Liens entre la structuration de la programmation des travaux et le tableau de bord	66
Tableau et figure 34 - Indicateurs relatifs à la thématique "agriculture"	67
Tableau et figure 35 - Indicateurs relatifs à la thématique "biodiversité"	69
Tableau et figure 36 - Indicateurs relatifs à la thématique "eau-érosion".....	72
Tableau et figure 37 - Indicateurs relatifs à la thématique "mobilité"	73

9 Annexes

9.1 Décision de procéder à un aménagement foncier sur le territoire de la commune de Rouvroy

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Arrêté du Gouvernement wallon décidant de procéder à l'aménagement foncier rural de « Rouvroy »

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon de l'Agriculture, les articles D.1, D.266 et D.268 ;

Vu la délibération du conseil communal de Rouvroy, en sa séance du 19 mai 2015, demandant au Gouvernement wallon de procéder à un aménagement foncier rural ;

Considérant que les objectifs du projet d'aménagement foncier proposé par la commune de Rouvroy rencontrent les objectifs de l'article D.1 et les prescrits de l'article D.266 du Code wallon de l'Agriculture ;

Sur la proposition du Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Il y a lieu de procéder à un aménagement foncier dans la commune de Rouvroy. Celui-ci est dénommé : aménagement foncier de « Rouvroy ».

Art. 2. Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 1^{er} octobre 2015.

Le Ministre-Président,


P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,


R. COLLIN

9.2 Contribution des aménagements aux objectifs de la programmation des travaux

Fiche n°	Thématique	Agriculture			Biodiversité			Eau-érosion			Mobilité			
	Objectifs stratégiques	Améliorer les conditions de productions agricoles		Mettre en valeur le travail des agriculteurs	Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel			Favoriser le tamponnement des eaux de ruissellement	Lutter contre l'érosion des sols agricoles	Maintenir de la qualité de l'eau potable	Favoriser la mobilité douce	Limiter les conflits d'usage		
	Références	Agri1	Agri 2	Agri3	Bio1	Bio2	Bio3	Eau1	Eau2	Eau3	Mob1	Mob2	Mob3	Mob4
	Objectifs opérationnels	Améliorer le parcellaire	Améliorer la mobilité agricole	Communiquer sur le travail des agriculteurs	Maintenir et développer des habitats pour la faune et la flore	Mettre en réseau des surfaces et éléments du paysage	Favoriser la découverte du patrimoine naturel	Mettre en place des dispositifs canalisant le ruissellement des eaux pluviales	Mettre en place des dispositifs anti-érosion	Assurer la protection des aires de captage	Améliorer le réseau de voiries rurales	Réserver certains chemins à la circulation agricole et à la mobilité douce	Contourner les centres de village	Mettre en place des dispositifs de franchissement
01	Création d'un chemin agricole vers la France et d'un double alignement d'arbres et d'une bande de culture favorable aux messicoles													
02	Mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles avec accès aux champs													
03	Déplacement d'un chemin donnant accès au bois et mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles													
04	Restauration du chemin de frontière													
05	Mise en place d'une bande de culture favorisant les messicoles et d'un fossé													
06	Création et réfection du Chemin des Bornes accompagné d'un linéaire écologique et de la plantation d'un verger													
07	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies													
08	Réfection de la Rue Jean, implantation d'un bosquet													
09	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies													
10	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies													
11	Contournement sud de Torgny (voirie, alignement et pré-verger)													
12	Contournement nord de Torgny (voirie, haie, pré-verger et parking)													
13	Mise en place d'un verger et d'une aire de pique-nique													

Fiche n°	Thématique	Agriculture			Biodiversité			Eau-érosion			Mobilité			
	Objectifs stratégiques	Améliorer les conditions de productions agricoles		Mettre en valeur le travail des agriculteurs	Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel			Favoriser le tamponnement des eaux de ruissellement	Lutter contre l'érosion des sols agricoles	Maintenir de la qualité de l'eau potable	Favoriser la mobilité douce	Limiter les conflits d'usage		
	Références	Agri1	Agri 2	Agri3	Bio1	Bio2	Bio3	Eau1	Eau2	Eau3	Mob1	Mob2	Mob3	Mob4
	Objectifs opérationnels	Améliorer le parcellaire	Améliorer la mobilité agricole	Communiquer sur le travail des agriculteurs	Maintenir et développer des habitats pour la faune et la flore	Mettre en réseau des surfaces et éléments du paysage	Favoriser la découverte du patrimoine naturel	Mettre en place des dispositifs canalisant le ruissellement des eaux pluviales	Mettre en place des dispositifs anti-érosion	Assurer la protection des aires de captage	Améliorer le réseau de voiries rurales	Réserver certains chemins à la circulation agricole et à la mobilité douce	Contourner les centres de village	Mettre en place des dispositifs de franchissement
14	Mise en place d'un accès à la villa gallo-romaine													
15	Mise en place d'une bande de pré de fauche, d'une haie anti-érosion associée et d'une amorce de dissuasion de passage													
16	Création de pelouses sèches calcicoles et mise en place d'un accès aux parcelles													
17	Mise en place d'une bande de pré de fauche accompagnée d'une haie et d'un fossé ainsi que d'un accès aux parcelles													
18	Mise en place d'un accès aux parcelles et de linéaires écologiques à la confluence du Ton et de la Chiers													
19	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies													
20	Création d'une voie verte entre Lamorteau et Torgny													
21	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies													
22	Création d'une voie verte entre Lamorteau et Ecouviez													
23	Mise en place de deux alignements d'arbres, d'un couloir écologique et renforcement du maillage de haies													
24	Mise en place d'un verger et d'un pré de fauche													
25	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies													
26	Création de pelouses sèches calcicoles et mise en place d'une promenade													
27	Mise en place d'un accès Aux Bois et d'un linéaire écologique													

Fiche n°	Thématique	Agriculture			Biodiversité			Eau-érosion			Mobilité			
	Objectifs stratégiques	Améliorer les conditions de productions agricoles		Mettre en valeur le travail des agriculteurs	Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel			Favoriser le tamponnement des eaux de ruissellement	Lutter contre l'érosion des sols agricoles	Maintenir de la qualité de l'eau potable	Favoriser la mobilité douce	Limiter les conflits d'usage		
	Références	Agri1	Agri 2	Agri3	Bio1	Bio2	Bio3	Eau1	Eau2	Eau3	Mob1	Mob2	Mob3	Mob4
	Objectifs opérationnels	Améliorer le parcellaire	Améliorer la mobilité agricole	Communiquer sur le travail des agriculteurs	Maintenir et développer des habitats pour la faune et la flore	Mettre en réseau des surfaces et éléments du paysage	Favoriser la découverte du patrimoine naturel	Mettre en place des dispositifs canalisant le ruissellement des eaux pluviales	Mettre en place des dispositifs anti-érosion	Assurer la protection des aires de captage	Améliorer le réseau de voiries rurales	Réserver certains chemins à la circulation agricole et à la mobilité douce	Contourner les centres de village	Mettre en place des dispositifs de franchissement
28	Création de pelouses sèches calcicoles et protection d'un point de captage d'eau potable													
29	Mise en place d'une voirie et d'un linéaire écologique													
30	Création d'une voie verte entre Dampicourt et Harnoncourt													
32	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies													
33	Mise en place d'un accès aux parcelles et renforcement du maillage de haies													
34	Mise en place de deux couloirs écologiques et renforcement du maillage de haies													

